

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, mai 1965
50^e année N° 5
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Téléphone (071) 22 73 81

**Union suisse
des Caisses de crédit mutuel
Système Raiffeisen**

**62e Congrès
Raiffeisen suisse
des 22 et 23 mai 1965
à Genève**



Bienvenue à Genève

Le Conseil administratif de la Ville de Genève est heureux de présenter ses vœux de sincère bienvenue aux délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, qui tiendront à Genève, le samedi 22 mai 1965, leur assemblée annuelle.

Les Caisses de crédit mutuel constituent un exemple parfait de rapports harmonieux entre l'initiative privée et les pouvoirs publics. Nous lisons en effet dans une étude émanant du mouvement suisse : « Symbole de l'amour fraternel chrétien sur le plan de l'épargne et du crédit, les coopératives conçues par Raiffeisen sont des organisations d'utilité publique, où l'initiative privée et l'Etat peuvent collaborer avec le maximum de succès au mieux-être des peuples et des nations. »

Il appartient à Frédéric-Guillaume Raiffeisen de trouver une formule satisfaisante sur les plans de l'esprit et du cœur, et aussi de la technique financière, afin de donner à l'agriculteur de condition modeste la possibilité de développer normalement son entreprise, dans un climat de confiance communautaire.

Ainsi, les anciennes traditions d'entraide au sein des métiers et l'apport de la technique coopérative permirent des réalisations dont les bienfaits peuvent être constatés en d'innombrables pays. L'œuvre du pionnier westphalien a été comprise et appréciée en Suisse, où elle produit quelques-uns de ses résultats les plus heureux.

Par la constitution dans la commune rurale d'une coopérative de crédit d'utilité publique, des rapports humains se créent, renforcés par une idée plus claire de cette communauté de destin qui unit le monde paysan.

C'est dire à quel point les buts les plus élevés de cette institution coïncident avec l'esprit de Genève, où, tout au long des siècles, les citoyens ont compris la nécessité d'une action personnelle et collective pour la conquête de leurs libertés, afin d'en assurer la pérennité.

Bienvenue donc aux délégués de l'Union suisse ! Nous leur souhaitons de passer à Genève des heures heureuses, dans un esprit de fraternelle collaboration.

*Edm. GANTER,
Vice-président de la Ville de Genève.*

Convocation des Caisses affiliées à la

62e assemblée ordinaire des délégués

le samedi 22 mai 1965, à 14 h. 30 précises (portes : 13 h. 30),
au Victoria-Hall à Genève

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture de M. G. Eugster, D^r en méd. vétérinaire, président de l'Union et ancien conseiller national.
2. Conférence de M. Wilhelm Röpke, D^r en sciences économiques et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales à Genève.
3. Désignation des scrutateurs.
4. Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse, présenté par le directeur A. Edelmann, D^r en droit.
5. Présentation des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1964 et rapport du directeur P. Schwager.
6. Rapport et propositions du Conseil de surveillance, par M. René Jacquod, président et conseiller national.
7. Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et résolution concernant la répartition du bénéfice.
8. Nomination d'un membre au Conseil d'administration
Election complémentaire pour la période administrative 1964-68.
9. Divers et discussion générale.

Traduction simultanée.

Clôture de la séance vers 17.30 heures.

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse affiliée a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 10 avril 1965.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président : Gall EUGSTER.

Avant-propos sur le Congrès

Si Genève est l'une des 7 ou 8 grandes villes qui peuvent recevoir les raiffeisenistes suisses pour leurs assises annuelles, il avait fallu, à plus d'une reprise, renoncer à cette cité pourtant si attrayante, en raison de sa qualité de ville internationale très souvent occupée par d'importantes rencontres mondiales qui prennent le pas sur toutes les manifestations nationales de quelle importance qu'elles soient.

Le risque étant pris avec le ferme espoir qu'aucun événement international imprévisible ne vienne rompre l'ordre établi, la direction des Intérêts de Genève s'est faite fort de répondre aux conditions posées pour l'organisation de la rencontre de deux milliers de congressistes, tout spécialement en ce qui concerne les exigences hôtelières, le problème des salles de réunion étant préalablement résolu.

C'est heureux qu'il en soit ainsi car les raiffeisenistes suisses n'ont pas oublié l'accueil chaleureux qui leur fut réservé lors des deux Congrès qui se sont déjà déroulés en ce lieu. C'était celui de 1940 de sombre mémoire puisque, convoqué pour le 20 mai, il avait dû être renvoyé au 9 septembre à la suite de la mobilisation générale de l'armée et de l'introduction de l'horaire de guerre. Puis ce fut le Congrès de 1951 au cours duquel avait été rendu un émouvant hommage à la mémoire du directeur Heuberger.

Le canton de Genève a d'ailleurs bien des titres à faire valoir pour revendiquer l'honneur de recevoir les raiffeisenistes suisses. Terre par excellence du mutualisme de crédit, le mouvement y a pris une telle extension qu'en l'espace d'une vingtaine d'années, plus

précisément de 1925 à 1947, les 35 Caisses fondées sous l'impulsion du pionnier, l'archiprêtre Bianchi, étendaient leur activité sur les quelque 44 communes rurales du canton, donc sur toute la campagne genevoise.

Mais il est un aspect du raiffeisenisme en terre genevoise qui mérite d'être souligné tout particulièrement. C'est que, contrairement à ce qui se passe dans certains autres cantons, il a l'insigne privilège de jouir du soutien sans équivoque des autorités cantonales. Le gouvernement genevois favorise tout naturellement l'essor des Caisses de crédit rural parce qu'il considère comme nécessaire de stimuler l'initiative privée dans tous les domaines afin de servir les intérêts véritables de la population. Le chef du département cantonal de l'agriculture, M. Charles Duchemin, conseiller d'Etat, vient d'ailleurs de confirmer ces sentiments et les encouragements des hautes autorités cantonales en apportant le message du Gouvernement aux délégués des 35 Caisses genevoises réunis le samedi 10 avril dernier en assemblée annuelle.

Cependant, non seulement Genève, mais la Suisse romande tout entière mérite d'être mise de nouveau à l'honneur. Ne compte-t-elle pas 341 Caisses Raiffeisen, soit près du tiers de l'effectif suisse. Les organes supérieurs de l'Union ont ainsi voulu, non seulement se conformer aux statuts qui veulent que le Congrès ait lieu, alternativement et dans la mesure du possible, dans les différentes régions du pays, mais aussi rendre témoignage à la fidélité et au zèle des raiffeisenistes romands. Et il est bien certain que les congressistes viendront, enthousiastes, apporter leurs encouragements aux compatriotes d'en deçà de la Sarine à poursuivre avec ardeur la belle tâche commune entreprise.

* * *

Le déroulement du Congrès de 1965 restera bien dans la ligne des manifestations solennelles que furent les précédentes.

Si la Direction et les Conseils de l'Union auront déjà tenu séance le vendredi 21 mai pour l'ultime mise au point des travaux du Congrès, c'est la journée du samedi 22 qui sera réservée tout entière au travail, c'est-à-dire à l'accomplissement du mandat dont les délégués sont chargés. En effet, dès 11 heures déjà et en lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tiendra sa 23^e assemblée générale ordinaire au Victoria-Hall. Nous en publions la convocation ici plus loin.

Après le repas de midi dans les différents hôtels et restaurants assignés, exactement à 14 h. 30, se déroulera de nouveau au Victoria-Hall (tram N° 1 de la gare de Cornavin jusqu'à la place du Cirque), la 62^e assemblée des délégués. Conformément à la coutume, l'installation des appareils écouteurs — cette fois, sans fil — permettra l'audition simultanée



M. Joseph Rivolet, président de la Caisse Raiffeisen de Choulex GE, candidat à l'élection complémentaire au Conseil d'administration de l'Union.

des rapports en français pendant leur exposé en allemand. Le déroulement de l'assemblée ainsi allégé maintiendra une atmosphère des plus sereines.

Après le discours inaugural du président de l'Union, mais contrairement à l'ordre habituel, les objets statutaires céderont le pas à la conférence prévue de M. Wilhelm Röpke, D^r en sciences économiques et professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales à Genève, cela pour faire ressortir toute l'importance de la solution des problèmes actuels basés sur le plan humain, telle que l'envisage le célèbre économiste.

On en viendra ensuite à la présentation des rapports de la direction de l'Union suisse et de la direction de la Caisse centrale. Ces rapports, exposant la situation du mouvement et développant certains problèmes de brûlante actualité, offriront naturellement un intérêt tout particulier.

L'assemblée entendra ensuite, en français d'abord, puis en allemand — donc exceptionnellement sans les écouteurs — le rapport et les propositions du Conseil de surveillance. Elle sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. En augmentation de 39,4 millions de francs, son bilan s'élève à 578,9 millions. L'excédent d'exploitation atteint le montant de 1 442 418 fr. 76 que les organes de l'Union proposent d'utiliser de la manière suivante :

fr. 900 000.— pour le paiement d'un intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales, versement de fr. 500 000.— au fonds de réserve qui se montera ainsi à 9,1 millions et report du solde de fr. 42 418.76 à compte nouveau.

Une élection complémentaire (période 1964-1968) est rendue nécessaire cette année au Conseil d'administration à la suite du décès

subit survenu le 26 février dernier, de M. Edmon Ramu, de Dardagny (GE). La direction de l'Union et le Conseil d'administration ont unanimement décidé que le poste laissé vacant devait être conservé à l'importante et vivante Fédération genevoise. Leur choix du candidat s'est porté sur la personne de M. Joseph Rivolet, ancien maire de Choulex, membre du comité de la Fédération genevoise et dont le passé raiffeiseniste témoigne d'un dévouement sans défaillance aux classes rurales de sa commune et du canton.

Après cette partie officielle et pour clore dignement la journée les congressistes prendront part à la traditionnelle soirée familiale qui se déroulera au Palais des expositions ou Salon de l'automobile (tram N° 1 de la gare Cornavin jusqu'à la place du Cirque ou jusqu'au Rond-Point et de là 5 minutes à pied). Pour sa réussite, le concours des meilleures sociétés artistiques et folkloriques, principalement de la Fanfare municipale et de « Genève chante », est assuré. Son programme a été conçu de manière à créer une véritable ambiance patriotique qui permette la fraternisation entre participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère d'union confédérale fera le charme de cette dernière rencontre générale.

La journée du dimanche sera entièrement réservée, après l'heure des divers services re-

ligieux, aux joies des excursions, soit en autocar à travers la campagne genevoise, soit en bateau spécial jusqu'à Lausanne, et avec dîner en cours de route.

Bref, toute l'organisation du Congrès 1965 est conçue avec la minutie chaque année tant appréciée, de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Genève. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux délégués la possibilité de concilier l'accomplissement du devoir avec les agréments du voyage.

Nous donnons donc rendez-vous aux Congressistes les 22 et 23 mai prochains à Genève et leur souhaitons d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue. Nous souhaitons surtout qu'oubliant pour quelques heures leurs inquiétudes et soucis journaliers, ils sachent trouver, dans cette brève halte en terre genevoise, toute la sérénité qui les aidera à dépasser leurs difficultés pour s'unir dans une foi commune en l'esprit de notre patrie.

Puissent les débats du Congrès manifester, selon la tradition, la véritable ambiance raiffeiseniste ! Puissent ces heureux contacts raffermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse !

Fx

Souvenirs du pionnier genevois

Pour la troisième fois, l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen nous fait l'honneur de tenir son assemblée générale dans notre ville. Nous nous réjouissons de recevoir les nombreux délégués venus de tous les cantons. Dans la grande famille de nos Caisses de crédit, la campagne genevoise fait un peu office de Benjamin. Depuis très longtemps, nos agriculteurs étaient groupés dans de bienfaisantes institutions : Le cercle des agriculteurs, les Laiteries réunies, la Chambre d'agriculture.

La situation de la campagne genevoise est très particulière. Genève est essentiellement une ville entourée d'un petit jardin. Sa campagne couvre une superficie assez restreinte. Les propriétés sont très morcelées. C'est un pays de petites et moyennes exploitations. A part certains viticulteurs qui se sont spécialisés, la majorité de nos agriculteurs font de la polyculture. C'est le seul moyen de s'en tirer. Il semble, à première vue, que cette situation soit favorable à un excellent rendement, à des produits qui peuvent s'écouler facilement vers la ville à des prix rémunérateurs. Or, il n'en est rien. Par suite de difficultés, la ville doit faire appel aux pays voisins. Des traités ont été conclus, qui permettent aux cultivateurs français d'entrer en franchise leurs marchandises. Par suite des

conditions monétaires et de la situation même de l'agriculture genevoise, les marchandises importées étant de qualité et à des prix plus bas, ce fut une concurrence terrible pour nos agriculteurs. D'où leur situation financière absolument déficiente.

Dès lors, l'exploitation s'endettait de plus en plus ; on ne travaillait que pour payer les intérêts, quand on le pouvait. Il était impossible de moderniser l'équipement. Peu à peu, nos agriculteurs allaient à la catastrophe.

Arrivé en 1922, dans une paroisse de cette campagne, je me rendis bien vite compte de cet important problème. Il fallait absolument trouver une solution. Il s'agissait d'abord de libérer les travailleurs agricoles de la tutelle de l'intermédiaire financier, de leur donner le sens de l'entraide, de la solidarité. Il s'agissait de faire servir l'argent du pays au pays, dans des conditions parfaites de sécurité et d'efficacité.

Un voyage en Valais nous fit découvrir les Caisses Raiffeisen. Un animateur valaisan, dont le souvenir reste toujours vivant, M. Puippe, nous encouragea de toutes ses forces, et vint lui-même à Genève faire une conférence. Nos agriculteurs sont par nature peu portés aux nouveautés. Quelques amis eurent le courage de se lancer : Léon Vogler,

Aymon, Louis Vuichard, d'autres encore. C'était en 1923.

L'Union suisse se mit, comme toujours, à notre entière disposition ; mais la première année fut pénible. Allions-nous devant un échec ? Ce n'est qu'en 1924 que se dessina un petit commencement et le premier bilan se chiffra par 1 franc et quelques centimes de bénéfice. C'est suffisant pour créer la confiance. Le départ était donné et depuis, sans arrêt, la première Caisse d'Avusy s'est toujours développée d'une manière réjouissante.

Nous ne pouvions rester seuls. Depuis la deuxième année, mes amis d'Avusy et moi-même, nous fîmes les commis voyageurs de cette institution. Combien de fois, au moyen d'une vieille et petite voiture à cinq chevaux, nous avons parcouru cette campagne genevoise par tous les temps et à toutes les heures ?

Mais le succès ne se fit pas attendre. Compesières, Choulex, se joignirent à nous. Voici les dates des premières fondations : Avusy 1924, Compesières 1926, Corsier 1926, Choulex 1926, Meinier 1926, Bernex 1927. A cette heure toutes les communes et paroisses genevoises possèdent leur Caisse de crédit.

Je dois ici rendre un témoignage reconnaissant à tous ceux qui ont travaillé au développement de nos Caisses : Nos amis d'Avusy en tout premier, dont la confiance fut bien récompensée. Un merci doit s'adresser aux travailleurs de la terre qui, de suite, comprirent l'importance de cette institution : MM. Louis Chillier, Marius Constantin, l'actuel président de la Fédération genevoise, le regretté Jean Dusseillier et notre ami Gustave Favre.

Un nom ici, s'impose également, c'est celui de M. Isaac Anken, directeur du département de l'agriculture à cette époque. Sa compréhension et son amour de la terre genevoise firent de lui un propagandiste efficace. Par son action et son aide efficace, il décida presque toutes les communes à entrer dans la famille raiffeiseniste. Il fut aussi bien aidé par son secrétaire M. Berthoud. Je ne peux taire non plus l'action de celui qui, si brusquement, vient de nous quitter, M. Edmond Ramu.

Je n'ai pas à faire des statistiques. Des rapports de l'Union, que chacun peut lire, prouvent suffisamment le développement de nos Caisses Raiffeisen en terre genevoise. Elles répondaient à une nécessité. Elles ont devancé ce que tant d'organisations internationales cherchent actuellement : une agriculture prospère et libre. Je ne peux mieux faire en terminant, que de rappeler les paroles que je prononçais lors d'une conférence aux membres de la classe d'agriculture de la société des arts de Genève.

« Nous sommes heureux de voir que l'effort tenté et accompli a été compris. Nous

saluons avec joie la création de nouvelles Caisses et nous souhaitons que tous les villages de notre canton soient dotés de cette institution. Les résultats féconds obtenus en Suisse sont le fruit bienfaisant d'un travail persévérant accompli par des hommes qui se dévouent modestement dans nos sociétés locales. Le rapport du Conseil de surveillance de la Caisse de Riantmont du 28 janvier 1927, dit ces paroles que nous faisons nôtres : Les Caisses Raiffeisen suisses et leur Union sont une démonstration de l'adage populaire : L'Union fait la force. Unissant en effet les forces éparses dans une saine et puissante collaboration, elles travaillent non seulement à l'amélioration de la situation matérielle de leurs membres, mais visent aussi au relèvement de leur niveau intellectuel et moral. Elles constituent un levier puissant pour l'amélioration des masses rurales et forment un pilier à la base de la prospérité de notre cher pays. Arme et défense économique sans caractère offensif, les Caisses Raiffeisen remplissent une mission sociale qui consiste, sans faire état d'idées révolutionnaires, à faire contrepoids aux combinaisons du grand capitalisme et de la haute banque. Par l'appel simultané à l'effort personnel et à la solida-

rité, par l'épargne et en facilitant l'accès à la petite propriété, ces institutions contribuent à former une société forte, consciente de ses responsabilités et de ses droits.

Avec amour, nous penchant sur cette belle et bonne terre genevoise, il me semble l'entendre répondre à un appel à l'union. Le temps est venu de laisser de côté les stériles querelles et les troublantes suspensions. Ne soyons que les couplets différents de la chanson de notre terre. Trouvons le terrain d'entente, non pas seulement sur un programme négatif, mais au contraire sachons nous unir sur un programme positif de reconstruction chrétienne et professionnel pour l'établissement de la justice et de la charité.

Tendons-nous fraternellement la main pour nous aider à rendre notre terre plus féconde et il me semble alors que l'âme du pays sera plus heureuse et que les aïeux béniront les enfants ; car malgré tout, je crois que la foi en Dieu et l'amour du pays sont, en même temps qu'un devoir sacré, une source de bonheur et de prospérité. »

Marius Bianchi,

Président d'honneur de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen).

Message du président de la Fédération genevoise

L'Union Suisse vient de désigner Genève comme siège du Congrès national annuel des Caisses Raiffeisen suisses pour la clôture de l'exercice 1964.

Depuis de longues années Genève n'avait plus connu ce privilège pour des raisons faciles à comprendre.

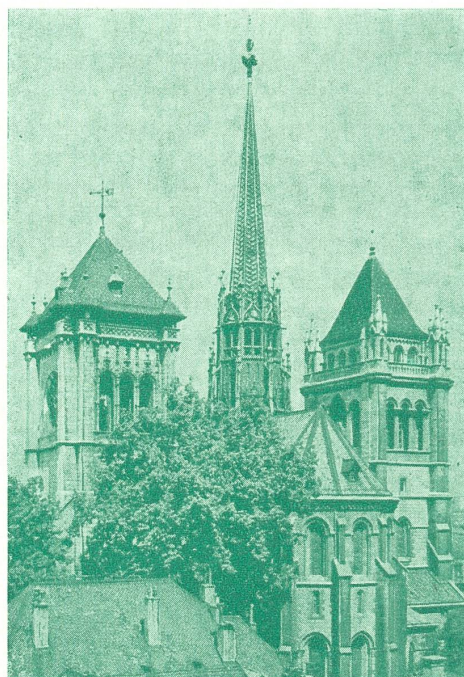
En effet, de par sa position internationale, notre ville est devenue le siège d'une foule d'institutions et de délégations étrangères qui emplissent nos hôtels et utilisent très souvent les salles de réunions dont nous disposons, rendant quasi impossible l'organisation d'un congrès qui groupe près de 2000 délégués.

Cette année, des circonstances plus favorables ont permis à l'Union de choisir Genève.

C'est pour nous, Genevois, un très grand honneur et aussi une grande joie, que d'accueillir ainsi la grande famille raiffeiseniste suisse.

Nos autorités cantonales et municipales ont d'ores et déjà accepté avec empressement de participer à cette manifestation. Nous les en remercions.

Plusieurs personnalités représentant les autorités politiques et divers milieux économiques ont tenu à s'exprimer dans l'organe officiel de l'Union à l'occasion de ce Congrès et ont présenté Genève sous divers aspects les intéressant directement.



La cathédrale de St-Pierre

Qu'il soit permis à la Fédération Genevoise des Caisses Raiffeisen d'exprimer à son tour la grande satisfaction qu'éprouvent tous ses membres à accueillir le mouvement suisse et de présenter très succinctement les résultats de son activité.

Notre Fédération groupe 35 Caisses soit, à une exception près, une Caisse par commune.

Malgré la présence d'une puissante organisation bancaire, nos Caisses ont cependant connu un magnifique départ en 1925 et depuis une progression rapide et constante. Avec un effectif de 2700 membres, elles présentent, en 1964, un bilan de 60 millions, un mouvement de fonds de 180 millions et des réserves pour plus de 2 millions.

Très attachées à l'idéal chrétien de Raiffeisen, elles ont gagné la confiance de nos populations rurales.

Elles sont heureuses et fières de rendre, dans le domaine du crédit et de l'épargne, des services très appréciés aux travailleurs de la terre genevoise qui, grâce à un labeur acharné et à des initiatives intelligentes ont réussi, malgré un empiètement de la ville sur nos

terres cultivables, à maintenir une haute capacité de production.

Enfin, nous sommes heureux d'avoir pu apporter notre modeste contribution à l'édifice imposant construit grâce à la collaboration de toutes les Caisses Raiffeisen suisses.

C'est dans ces sentiments que les membres de notre Fédération souhaitent à nos chers amis confédérés une très cordiale bienvenue.

Puisse le bref séjour qu'ils passeront sur le territoire de notre petit canton leur être particulièrement agréable.

Nous sommes certains qu'ils emporteront de Genève, avec l'assurance de notre sincère amitié, le souvenir d'une cité accueillante et hospitalière.

Que vive et prospère le mouvement raiffeiseniste suisse, c'est notre vœu le plus cher.

Marius Constantin,

Président de la Fédération Genevoise des Caisses Raiffeisen.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1964

En prenant connaissance du bouclage annuel des comptes des 1101 Caisses affiliées, la Direction de l'Union est bien consciente de l'immense effort fourni et des nombreuses heures nocturnes consacrées à cette tâche, lorsqu'on sait combien caissières et caissiers sont sollicités par leurs occupations principales et si l'on considère jusqu'à quel point précisément les affaires courantes des grandes Caisses exigent, durant les mois de janvier et de février, l'engagement total des caissiers qui les gèrent à plein temps. L'accomplissement de ce travail exigeant une énorme dose de bonne volonté, ne peut que remplir d'admiration les organes de la direction centrale qui expriment leur profonde gratitude et leurs remerciements les plus sincères à tous ceux qui y ont participé.

Sept fondations ont été enregistrées en 1964, dont deux en Suisse romande, celles de Cugy et de Pont-la-Ville dans le canton de Fribourg. L'effectif des sociétaires de ces 1101 coopératives d'épargne et de crédit marque exceptionnellement un léger recul de 203 unités pour se chiffrer à 136 079. Cette diminution est incontestablement la conséquence directe de la revision des statuts effectuée au printemps 1964 par quelque 1000 Caisses affiliées. L'augmentation de la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.— a été l'occasion d'une épuration heureuse de la liste des membres. Tenant compte de cet assainissement, on peut même prétendre que les effectifs actuels ont été consolidés. Le nombre des sociétaires avait été en augmentation régulière de quelque 3000 unités au cours des dernières années.

Avec ses 781 membres, la Caisse de crédit mutuel de Mels vient en tête quant à l'effectif.

Elle est suivie de celle d'Einsiedeln qui totalise 741 sociétaires, puis des Caisses d'Allschwil avec 609, de Naters avec 592 et, en cinquième position, de Möhlin avec 538 membres. 27 Coopératives comptent plus de 400 sociétaires chacune.

L'augmentation affichée de la somme globale des bilans, de 240,6 millions de francs, correspond à peu près à l'élargissement enregistré en 1963 qui, lui, s'élevait à 240,8 millions de francs. Elle atteint, à fin 1964, le montant respectable de 2893,3 millions de francs. Alors que la progression représentait, en 1963, 9,98 % de la somme du bilan précédent, elle n'est plus que de 9,07 % en 1964. Proportionnellement, l'accroissement de l'année dernière fut donc de 1/10 moins élevé que celui de l'exercice précédent. Or, si nous examinons les positions qui motivèrent l'élargissement du bilan de 1964, nous constatons, là aussi, un réjouissant assainissement. En 1963, des 240,8 millions de francs que comportait l'accroissement du bilan, 12,9 millions de francs provenaient de l'augmentation de l'endettement auprès de la Caisse centrale et 218,5 millions de la progression des dépôts du public (avoirs en épargne, en obligations, sur comptes de dépôts et en compte courant). En 1964, en revanche, l'élargissement des crédits auprès de la Caisse centrale ne représentait plus que 1,4 million de francs, alors que celui des fonds publics restait, avec 217,7 millions, à peu près inchangé. Cette année, les parts sociales participent à l'augmentation du bilan par 10 millions en chiffre rond contre 453 000 francs seulement en 1963.

Nous comptons actuellement 45 Caisses de crédit mutuel avec un bilan supérieur à

10 millions de francs. En 1964, 8 d'entre elles ont dépassé cette limite pour la première fois ; 4 Coopératives affichent un bilan de plus de 20 millions de francs. En tête, nous trouvons la Caisse de Neukirch-Egnach, la plus grande de Suisse, avec une somme de bilan de 26,17 millions de francs, suivie des trois institutions saint-galloises de Waldkirch, avec 24,02 millions, de Niederhelfenschwil, avec 21,82 millions, et de Mels avec 21,26 millions de francs. Ces 45 Coopératives sont soumises à l'arrêté fédéral sur la limitation des crédits. 98 autres Caisses affiliées font ressortir un bilan variant entre 5 et 10 millions de francs. Les 45 grandes institutions totalisent 633 millions de francs de bilan, alors que les 98 Caisses de moyenne grandeur atteignent ensemble 666,6 millions, soit au total 1,3 milliard de francs. Ces 143 Coopératives réunies revendiquent environ 45 % de la somme du bilan global des 1101 Caisses affiliées.

En ce qui concerne l'accroissement des dépôts du public qui, avec ses 217,7 millions, se situe à peu près au niveau de celui de 1963, d'importants décalages se sont produits parmi les différentes positions. Prises dans l'ordre, on trouve tout d'abord les avoirs des comptes courants créanciers. Comparativement à l'année précédente, ils présentent une moins-value au bilan de 47,8 millions de francs, mais ceci uniquement du fait que nous avons dû, pour la première fois cette année, en soustraire les placements à terme des communes et ouvrir à leur intention une rubrique spéciale, conformément aux prescriptions de la loi sur les banques. Ceux-ci se montent à 60,2 millions de francs. Ces créances sont comprises dans les 256,4 millions d'avoirs en compte courant de 1963. Si, à titre de comparaison, on additionne également les deux chiffres de 1964, comptes courants créanciers et créances à terme, on obtient un montant de 268,9 millions de francs ou 12,5 millions de plus que l'année précédente. Or, en 1963, l'accroissement de ce poste du bilan était de 22,7 millions, donc de 10,2 millions plus élevé qu'en 1964.

Le compartiment le plus important du passif est constitué par les avoirs en épargne. Leur progression est de 134,6 millions de francs ou de 7,8 %. En 1963, ils avaient enregistré une augmentation, sensiblement plus élevée, de 161,3 millions de francs. On peut en déduire qu'en 1964, les dépôts d'épargne ont été caractérisés par des retraits relativement importants au profit des obligations. L'avoir en épargne atteint durant l'exercice écoulé le montant considérable de 1854 millions, ce qui représente 64,1 % de la somme du bilan global. Le nombre des livrets d'épargne en circulation au 31 décembre 1964 s'est accru de 21 119 pour s'élever

à 666 131. Ceci correspond à peu près à 12 % de la population totale de la Suisse.

Affichant un élargissement relativement grand de 12,6 millions, ou de 12,8 %, les comptes de dépôts, pour leur part, se montent à 110,9 millions de francs. Cette augmentation est due surtout à l'heureux essor des dépôts au Tessin. Mais la progression la plus conséquente parmi les dépôts du public, durant l'exercice écoulé, a été enregistrée par les bons de caisse qui, avec leurs 58 millions ou 14,5 %, ont passé à 456,7 millions de francs. Ainsi donc, le bilan s'est trouvé grandement influencé par la forte hausse des taux d'intérêt sur les placements obligataires. En 1964, les taux bonifiés aux bons de caisses montèrent généralement de 1/2 %, ceux de l'épargne, en revanche, de 1/4 % au maximum ou même pas du tout. Une différence d'intérêt de 1 1/2 % entre les dépôts d'épargne et les placements en obligations rend le transfert des plus avantageux. Ces conditions favorables furent largement mises à profit durant l'exercice écoulé.

On peut admettre finalement qu'un élargissement des dépôts de 217,7 millions de francs en une année constitue un résultat fort remarquable. Le montant total des économies populaires confiées aux Caisses de crédit mutuel s'élève ainsi à 2690 millions de francs.

Les crédits hypothécaires représentent le poste le plus important de l'actif des Caisses affiliées. Le montant y relatif de 1786 millions fait contrepoids à celui presque équivalent des avoirs en épargne, 1854 millions de francs. Les placements hypothécaires ont enregistré, durant cet exercice, une augmentation de 155,17 millions de francs ou de 9,5 %, donc plus substantielle que celle des dépôts d'épargne et, proportionnellement, plus considérable même que celle de la somme du bilan. L'année précédente, l'élargissement se chiffrait à 142,1 millions. Les avances aux communes se sont, une fois de plus, fortement accrues, sans cependant atteindre le niveau de 1963. Les prêts nouvellement accordés s'élèvent à 27,2 millions nets, ce qui correspond à une augmentation de 13,6 % de ce poste de l'actif. En 1963, il avait affiché une progression de 31,8 millions ou 18,8 %. A fin 1964, les avances aux communes figurent au bilan global des Caisses affiliées par 227,9 millions de francs.

Les crédits en compte courant occupent le troisième rang parmi les catégories de placements pratiqués par nos institutions. Ils notent un accroissement de 15,4 millions de francs, soit 8,1 %, pour s'élever à 202,7 millions. L'année précédente, ce secteur avait fait ressortir un élargissement de 24,5 millions, c'est-à-dire 9,1 millions de plus. Cette diminution s'explique en premier lieu par la politique de prudence appliquée par les cais-

ses dans l'octroi de nouveaux crédits de construction et par le report plus fréquent au chapitre des prêts hypothécaires de crédits de construction dont les travaux sont terminés. En revanche, il est étonnant de constater que les prêts à terme gagés, c'est-à-dire tous les petits prêts sur nantissement, cautionnement, engagement de bétail, etc. constituent la seule position parmi les actifs à afficher un léger recul de fr. 31 320.— pour rétrograder à 91,84 millions de francs. L'aide apportée à l'agriculture au moyen des crédits d'investissement et l'amortissement plus poussé des dettes, observé un peu partout, n'en sont certainement pas les raisons les moins valables. Les prêts accordés par les Caisses dans leurs rayons d'activité respectifs se chiffraient à fin 1964 à 2308,9 millions de francs au total.

Le bilan global des Caisses de crédit mutuel fait également ressortir un portefeuille de fonds publics et titres de 24,3 millions de francs, en augmentation de 1,34 million. Les parts sociales à l'Union suisse en revendiquent 21 millions ou 1 million de plus qu'en 1963, la participation au capital social de notre Coopérative de cautionnement 2,77 millions, soit 371 000 francs de plus que l'année précédente et les autres titres fr. 502 945,50, en diminution de 35 000 francs.

Si la somme du bilan s'est, d'une part, élargie de 9 %, nous constatons avec satisfaction que les recettes du compte d'exploitation ont, d'autre part, progressé de 13,5 % par rapport à 1963. Elles comprennent, entre autres produits, les intérêts actifs, en augmentation de 13,4 % ou 11,62 millions de francs, qui se sont élevés à 98,17 millions de francs. Cet accroissement proportionnellement plus important des recettes est dû à la hausse des intérêts des prêts et crédits, anciens et nouveaux, à laquelle les Caisses affiliées ont été contraintes dans le courant de l'année dernière. Les intérêts passifs enregistrent même une progression plus forte encore de 14 % pour atteindre 58,08 millions de francs. Les « droits perçus intermédiairement », c'est-à-dire les impôts anticipés et l'impôt sur les coupons, ainsi que les droits de timbre, qui accusent une augmentation du même ordre, représentent la coquette somme de 20,13 millions de francs. Les impôts à la charge des Caisses enregistrent également une hausse massive de 30,4 % pour l'exercice écoulé. Ils s'élèvent à 2,2 millions de francs. Plusieurs de nos Coopératives versent en effet aux communes et au canton des contributions très élevées.

Les amortissements chargèrent passablement aussi les Caisses qui durent y affecter une somme de 709 000 francs, soit 21,6 % de plus que l'année précédente. Un nombre croissant de Caisses éprouvent le besoin d'ac-

quérir du mobilier neuf, des machines à écrire et à calculer, etc. Nous ne pouvons nous y opposer, bien au contraire. Nous devons, aujourd'hui, attacher une importance accrue à l'installation rationnelle et appropriée des bureaux de nos Caisses, en vue de leur faciliter le déroulement des affaires traitées avec la clientèle. Sinon, elles risquent tout simplement de la perdre. Nous refaisons sans cesse la constatation que les populations campagnardes, elles aussi, attribuent aujourd'hui davantage de valeur que par le passé à des opérations bancaires soignées, conclues dans des locaux bien entretenus.

L'intérêt attribué aux parts sociales marque un accroissement extraordinaire durant l'exercice écoulé. Cette charge affiche en effet une augmentation de 62,2 % pour passer à 741 377 francs nets. Pour la première fois, le montant de l'intérêt brut a même excédé un million de francs. Afin d'encourager le paiement du supplément de fr. 100.— résultant de l'augmentation des parts sociales, la plupart des Caisses ont, sur recommandation de l'Union, promis l'intérêt sur le montant entier de fr. 200.—, si le versement complémentaire était effectué au cours du premier semestre 1964. Toujours est-il que cet avantage en a grandement facilité le recouvrement. Tandis qu'il fallait, en 1963, affecter encore 8,4 % du bénéfice net au paiement de l'intérêt des parts sociales, alors que 91,6 % pouvaient être versés à la réserve, cette même position absorba, en 1964, 12,3 % de l'excédent net d'exploitation, de sorte qu'il ne resta plus que 87,7 % à virer aux réserves. C'est l'une des raisons pour lesquelles le bénéfice net publié affiche la progression nettement plus faible de 5,9 %, pour un élargissement de bilan de 9 %, l'autre étant l'accroissement des intérêts passifs de 14 % sensiblement plus élevé que celui des intérêts actifs avec 13,4 %. La marge de 0,69 % entre les intérêts débiteurs et les intérêts créanciers, moyenne générale pour toute la Suisse, est à vrai dire très modeste. Le bénéfice net publié de 7,55 millions de francs représente encore 0,26 % de la somme du bilan, contre 0,27 % en 1963.

Avec les réserves augmentées du bénéfice net de l'exercice, qui atteignent ainsi 112,66 millions de francs, et le capital social de 23,91 millions, les fonds propres s'élèvent à 136,56 millions de francs. En y ajoutant encore les quelque 55 millions admis par la loi sur les banques et que représentent les versements supplémentaires des Caisses de crédit mutuel ayant déjà procédé à la révision des statuts, on obtient un total de fonds propres légaux d'environ 190 millions de francs.

Le mouvement général des Caisses affiliées a atteint, en 1964, le montant fort impressionnant de 6,9 milliards de francs. Ce résul-

tat des plus réjouissants est le fruit d'un immense travail au service de l'idéal Raiffeisen. Qu'ils soit pour tous ceux qui y ont contribué la récompense méritée de la tâche accomplie et en même temps un encouragement pour l'avenir. Puisse l'année 1965 apporter

à l'œuvre du crédit mutuel de nouveaux succès et un nouvel essor !

*Extrait du rapport du directeur
A. Edelmann, Dr en droit,
au Conseil d'administration.*

Image de l'agriculture genevoise

En superficie, le canton de Genève est un tout petit canton de 28 000 ha., précédant Nidwad, Zoug, sans compter les demi-cantons.

Cuvette naturelle du bassin lémanique, il est bordé au nord-ouest par la chaîne du Jura et, en face, par les Alpes de Savoie et le majestueux massif du Mont Blanc. Son territoire moucheté de coteaux et parsemé de petites plaines et vallons donne l'impression d'un paysage très doux, changeant, que coupe un lac extrêmement vivant, un Rhône déjà calmé et quelques modestes rivières.

Rien de très haut, les altitudes n'apparaissent pas puisque le maximum est atteint avec 512 m. et le minimum avec 329 m. au bord du Rhône, à l'endroit où il quitte notre pays. Nos seules montagnes, que nous avons adoptées et que l'on veut bien gentiment nous prêter, se trouvent sur territoire français.

Autre particularité du pays de Genève, il forme une espèce d'appendice situé de chaque côté du lac et du Rhône, cerné par 104 km. de frontière française et 4 km. et demi seulement avec la Suisse, véritable cordon ombilical qui le rattache à la Confédération.

Malgré l'exiguïté du territoire, malgré une grande ville qui ne cesse de s'agrandir, et malgré aussi ce que peuvent penser beaucoup de nos Confédérés, l'agriculture genevoise existe, bien vivante, débordante de vitalité et d'action.

Si le terrain cultivable ne dépasse pas 13 000 ha., l'agriculture a, par contre, pour elle, un climat favorable qui lui permet de diversifier ses cultures depuis l'exploitation agricole traditionnelle jusqu'aux cultures les plus intensives, viticulture, arboriculture et maraîchère.

L'agriculture de polyculture qui fut longtemps un harmonieux équilibre d'élevage bovin, de céréales et un peu de plantes sarclées, évolue chaque jour davantage vers une culture céréalière avec abandon du bétail. C'est là un de nos soucis majeurs de voir, en quelques années, la disparition considérable des troupeaux. Il est inutile de jeter la pierre à quiconque, les circonstances sont souvent plus fortes que la volonté humaine. La disparition de la main-d'œuvre qualifiée d'abord, les facilités sociales et la rentabilité de la production laitière ensuite ont fait plus que tous les conseils et encouragements distribués trop souvent par des gens qui aiment peut-

être beaucoup les vaches, mais surtout chez les autres.

Les chiffres sont éloquentes. En 1945, Genève comptait environ 1000 propriétaires de bovins, en 1961, il en reste 561 et en ce début de 1965, 356 seulement. Quant aux vaches, l'effectif est tombé à 55 % par rapport à la période d'avant-guerre. Nous lais-



Dans la campagne genevoise : le vignoble de Satigny.

sons au lecteur le soin de penser ce que représente cette évolution dans le cadre du ravitaillement en lait d'une ville comme Genève. Il est intéressant de noter, par contre, une nette augmentation des effectifs porcins qui de 5000 avant guerre dépassent aujourd'hui 9000. Quant aux moutons, chose curieuse pour un canton de plaine, nous en comptons quelque 8000. Il s'agit évidemment d'une spécialisation très particulière à prédominance d'engraissement, de très peu d'élevage. Les jeunes sont achetés dans le canton éleveur de montagne, alpins sur les montagnes de Savoie et dans le Jura puis redescendus pour entrer directement à l'abattoir de Genève.

La diminution de la production laitière est compensée en partie tout au moins par une intensification des cultures et l'on rencontre aujourd'hui fréquemment des exploitations de 70-80 % de terres sous la charrue ; les céréales en sont la base avec en complé-

ment, pour assurer un assolement quelque peu normal, du colza et du maïs en grains. Cette dernière production pour 1964 couvre à elle seule 454 ha., ce qui est considérable. Quant aux céréales, elles doivent approcher 5000 ha. Le canton de Genève livre quelque 17 000 à 18 000 tonnes de céréales panifiables à la Confédération. Indéniablement, notre agriculture évolue vers la spécialisation avec pour objectif principal une économie de main-d'œuvre et une simplification du travail.

Naturellement une telle évolution ne se fait pas sans douleur et sans modification profonde des structures. Preuve en est le nombre des exploitations qui ont passé de 2500 au début du siècle à 1500 avant la guerre pour tomber à environ 1000 aujourd'hui. La petite exploitation cède la place à

des unités plus grandes, variant de 10 à 30 ha. Nous ne voulons pas dire par là que la petite exploitation est condamnée ; il s'agit pour elle de savoir si elle peut s'adapter ou s'orienter vers des cultures plus intensives et spécialisées comme la culture maraîchère, l'arboriculture, etc.

On perçoit un net mouvement dans ce sens avec groupement des producteurs pour l'utilisation du matériel.

Viticulture

Principale culture intensive, la vigne couvre le chiffre respectable de 1000 ha. qui se partage à raison de 60 % de raisin blanc et 40 % de rouge, dont une bonne proportion d'excellent Gamay. Il n'en fut pas toujours ainsi et tout au long d'une histoire longue de près de 2000 ans, nos vignobles ont connu des périodes fastes ou tristes. Pendant long-

temps, la moitié des vignes étaient cultivées en Hutins et les pampres poussaient simplement sur des arbres un peu partout dans la campagne. C'est seulement au cours du 19^e siècle que des progrès sérieux se firent sentir puis, d'abord à Genève, la grande catastrophe de l'apparition du phylloxera et du mildiou faillit bien voir la disparition totale de la vigne.

Grâce à l'énergie des vignerons, une lente agonie fit place à un renouveau avec des méthodes nouvelles qui ont conduit au vignoble actuel, concentré sur les principaux coteaux du lac et du Rhône. Aujourd'hui, les deux tiers de la production sont groupés en coopératives sous l'égide de Vin-Union Genève. Notons aussi, chose intéressante, qu'une bonne partie de la production viticole genevoise est destinée aux jus de raisins sans alcool.

Cultures maraîchères

Une ancienne tradition nous apprend que la culture maraîchère a été introduite à Genève par les émigrants fuyant les guerres de religion. Ce sont donc les Français principalement qui furent à l'origine de cette culture chez nous et qui introduisirent certaines variétés de légumes typiquement français. Depuis lors, la production de 400 ha. alimente les marchés de la ville, mais aussi — grâce à la précocité du climat — ceux de Suisse alémanique. Dans ce secteur maraîcher comme pour la viticulture, les producteurs ont senti le besoin de s'unir et ont créé l'Union maraîchère de Genève dont le chiffre d'affaires dépasse 2,5 millions.

Arboriculture

Quant à l'arboriculture, contrairement à ce qu'on en pourrait penser, son implantation est assez récente, tout au moins pour ce qui concerne la production fruitière moderne. On constate ces dernières années un regain d'intérêt toujours plus grand avec des résultats quantitatifs et qualitatifs encourageants.

Tableau du vignoble genevois

Qui pense à Genève évoque essentiellement la ville. Le renom de la cité a projeté une large ombre sur l'activité agricole du canton. Aussi, pour le voyageur qui quitte les rues encombrées et gagne les champs, c'est toujours une réelle surprise de découvrir une campagne préservée, bien cultivée et féconde. Il faut dire que le mérite n'en revient pas au seul cultivateur. Au regard d'autres régions helvétiques, il possède un sol sans montagnes abruptes, sans étendue de pierres mais pres-

Compte tenu de la surface culturale, le rendement brut de l'agriculture genevoise est réjouissant puisqu'il peut être estimé à 45-50 millions de francs par an. La preuve en est d'ailleurs apportée par les bilans des 35 Caisses de crédit mutuel qui couvrent notre territoire et qui sont de véritables baromètres de notre économie.

Ce résultat n'a pas été atteint sans effort et nous devons souligner l'amélioration du sol qui a fait l'objet, depuis 40 ans, d'investissements considérables. Actuellement près de 6000 ha. ont été drainés et plus de 7000 remembrés. Nous estimons que c'est là un des secrets de l'intensification des cultures, car le sol, principal outil du paysan, doit être sans défaut.

Nous ne pouvons passer sous silence le rôle de nos organisations agricoles qui ont sérieusement contribué au développement de l'agriculture. Elles sont nombreuses, mais notons les principales qui en forment l'ossature économique :

Laiteries réunies dont l'origine remonte à	1889
Cercle des agriculteurs	1868
Chambre genevoise d'agriculture	1921
L'association vinicole	1894
Les Caisses de crédit mutuel dès	1925
Les caves coopératives	1929

Des syndicats d'élevage bovin au nombre de 21 ont été créés depuis 1913, sans oublier le petit bétail et le syndicat chevalin.

Voilà brossée bien imparfaitement l'image de l'agriculture genevoise. Comme partout, elle a ses difficultés, elle essaye de lutter, de s'adapter aux conditions changeantes de l'économie. Elle ne désespère pas, bien au contraire ; elle estime qu'avec de l'imagination, de la volonté et de l'intelligence, l'avenir peut être assuré. A cette occasion, nous sommes heureux de rendre hommage à nos agriculteurs qui ont fait l'effort nécessaire et aux jeunes qui prennent la relève courageusement, avec une ouverture d'esprit magnifique.

Marc Dugerdil,

Chef du Service de l'agriculture.

vert de vignes presque depuis sa naissance jusqu'à son embouchure. Partout où il passe, il irrigue les meilleurs coteaux et donne la possibilité de vins inoubliables. Genève ne peut faire exception à cet heureux destin. Comme ses frères romands posés sur les mêmes rives, il a créé dès l'origine un vignoble qui a traversé les siècles. D'après certains documents, il y a bientôt mille ans qu'il est signalé. Bien sûr, ce sont les monastères qui les ont en général plantés, tel le prieuré de Satigny. Depuis cette lointaine époque, la vigne a remis ses feuilles à chaque printemps et donné son fruit. Elle a pourtant subi diverses fortunes. S'il est impossible de déterminer son importance il y a plusieurs siècles, on sait qu'à la fin du XIX^e siècle elle occupait environ 2000 hectares. Aujourd'hui, son étendue s'est réduite de près de moitié. Avant la dernière guerre, elle avait diminué bien davantage. Ce qui l'a décimée sont tout d'abord ses redoutables ennemis, les maladies venues d'ailleurs et qui ont découragé le vigneron. L'attaque meurtrière de mildiou de 1910 a fait supprimer bien des ceps.

D'autre part, le paysan s'est plié aux nécessités de la technique et d'une tendance cherchant à s'approcher de la monoculture. Peu à peu, il a renoncé aux petites surfaces de vignoble disséminées dans ses champs. Ainsi, progressivement, naturellement, le vignoble genevois s'est concentré et demeure aujourd'hui sur quelques larges coteaux bien exposés et spécialement nés pour les souches. Les plus connus sont les coteaux de Satigny, de Dardagny, sur la rive droite du fleuve, de Bernex, de Lully et de Soral sur la rive gauche.

Ce vignoble en décroissance s'est partiellement reconstitué à partir de 1940. La guerre favorisait l'écoulement de nos vins et la propagande alors des producteurs directs diminuait les frais de culture. Cette période vit renaître l'espoir de nos vignerons qui replantèrent des dizaines d'hectares, chose permise à ce moment par les autorités. Les hostilités terminées, la situation se renversa brutalement et durement. En 1946 fut institué le contrôle des caves. Cela signifiait que tout vin suisse ne pouvait être vendu aux consommateurs que sous son nom d'origine. C'était une sorte d'appellation contrôlée généralisée.

Or, chacun sait que jusqu'à cette date les vins genevois apparaissaient rarement sous leur nom. Leurs qualités simples et franches faisaient d'eux des vins de coupage, excellents et très recherchés vu leurs prix modestes. Par l'acte nouveau des autorités, tout le commerce du passé était supprimé d'un seul coup, nos crus perdaient à la fois la majorité de leurs clients. Cette épreuve fut très lourde et dura près de dix ans. Elle fut aggravée par la chute générale des prix qui vint encore alourdir le malaise profond des vignerons. Mais ceux-ci

ne se découragèrent point. Eclairés par l'exemple et les expériences avisées de quelques-uns des leurs, ils réussirent à surmonter leur mauvais sort. Ce fut un effort collectif des individus et des organisations, qui se fit sans grand éclat mais avec une ténacité et une volonté quotidiennes.

Aujourd'hui, on peut assurer que ce combat a été gagné, qu'une certaine prospérité est revenue, que notre vignoble, trop longtemps et trop souvent décrié, devient pour beaucoup un modèle. Qu'a fait le vigneron genevois ? Il a tout remis en question. En premier lieu, la taille. Il a abandonné la taille dite en gobelet ou vaudoise pour se consacrer au système Guyot, qui cherche à obtenir la régularité des récoltes en supprimant le plus possible de vieux bois pour confier son sort à une jeune rame. Il a modifié totalement ses méthodes de culture, qui étaient déjà avancées, car elles utilisaient plus qu'ailleurs le cheval et le mulet. Maintenant, presque toutes les bêtes de trait ont disparu pour laisser la place aux seuls enjambeurs, appareils qui passent au-dessus des souches et exécutent tous les travaux : labours, traitements, transports, cisailages. Enfin il a fallu donner tous ses soins à la vinification. Auparavant, on veillait sans grand frais à ce que le vin se conservât en santé jusqu'à l'achat du marchand qui l'empportait assez vite. Il fut indispensable d'élever ses vins en vue du consommateur et non plus de l'intermédiaire. Là aussi, la réussite a répondu aux efforts et nos caves se vident sans peine. Ajoutons que des remaniements parcellaires étendus ont permis de mieux regrouper les parchets de vigne et par ce moyen facilité les travaux. Que d'autre part la création de trois coopératives a déchargé le producteur de bien des soucis et abouti à répandre largement des résultats heureux.

Ces résultats, quels sont-ils ? Tout d'abord des récoltes régulières. Pour autant que le gel ne les détruise pas au départ. Cette régularité provient du mode de taille mais en outre d'un combat victorieux contre tous les ennemis de la vigne : phylloxéra, mildiou, oïdium, insectes et parasites divers et féconds. Dans une année normale, Genève peut espérer vendanger une dizaine de millions de litres. Ces récoltes abondantes ne font plus peur. Depuis quelques années, elles se placent sans peine et laissent les caves vides pour l'automne. Cela provient de la qualité reconnue de nos vins, du fait qu'on a pu retrouver un nouveau moyen légal d'associer nos produits à ceux des autres cantons, grâce aux noms de fantaisie. Cela résulte aussi de la vogue toujours plus grande des jus de raisin dont Genève fournit la grande part, comme aussi de la campagne de vente du raisin de table lorsqu'elle peut avoir lieu. De cette



Vignoble genevois : Coteau de Russin.

façon, les effets funestes du contrôle des caves ont été surmontés loyalement ; notre vignoble déprimé a retrouvé sa confiance et sa meilleure énergie.

Pour atteindre un plus vaste marché et répondre au goût de plus nombreux consommateurs, notre vignoble ne s'est pas cantonné dans un seul cépage. Au début de ce siècle, il produisait beaucoup de vin rouge. Peu à peu le goût a changé et on s'est consacré de plus en plus au vin blanc. Une nouvelle fois la mode a varié et l'on est revenu au vin coloré. Vers 1935, il ne restait presque plus de souches à vin rouge, mais dès 1939, on en replantait de plus en plus nombreuses. Ce qui fait qu'au lieu d'un seul produit nos coteaux offrent maintenant une gamme étendue de plusieurs vins blancs et rouges. On ne cultive plus le seul chasselas mais à ses côtés l'alligoté et le riesling-sylvaner ; à côté du Gamay pour les rouges on plante aussi le Pinot. Cette diversité permet d'envisager mieux l'avenir en ne jouant pas une seule carte. Il ne faut pas cependant oublier que, si un jour le Marché Commun influençait fortement notre économie vinicole, nos vins rouges se verraient durement concurrencés de l'extérieur alors que nos vins blancs risqueraient d'être moins touchés, parce qu'ils n'ont guère leur pareil au-delà de nos frontières. C'est pourquoi le vigneron s'efforce de garder un juste équilibre entre les deux couleurs de vin.

Que la teinte soit blanche ou rouge, nos vins signalent leur origine par des qualités communes propre à leur territoire. Ils ne sont jamais lourds, même s'ils sont riches comme certains pinots. On les boit sans fatigue, sans se douter de leur teneur en alcool, qui est plus élevée qu'on ne pourrait le déceler au goût. Ces vins sont francs, sans fumet

exagéré et qui fatigue. Ce qui fait qu'ils s'associent avec bonheur aux vins des cantons voisins dont ils ne modifient pas le caractère. Ils ont toujours une fraîcheur agréable, une vivacité qui ranime. Surtout ils conviennent à la situation actuelle qui exige toujours davantage des vins peu chargés, qui n'alourdissent pas, dont l'alcool modéré rend les excès rares. On peut assurer que c'est là un des types de vin fait pour l'avenir.

Etant Genevois, il n'est jamais triste, mais pousse à la gaieté, à l'indépendance, à l'ironie, à la critique sans méchanceté. Il reflète un ensemble de coteaux mesurés, stables, que la bise assainit fréquemment et à grands coups. Il sait que la perte de l'équilibre est un risque à ne plus courir. C'est pourquoi il s'insinue comme un ami souriant, délassant, qui chasse un instant les soucis quotidiens et nous apporte l'expression profonde d'un pays sûr, qui a gardé au cours des siècles le meilleur des produits : le raisin, si riche en lui-même et qui sait pourtant tirer ses trésors des sols les plus pauvres en apparence.

Nous souhaitons que les innombrables raiffeisenistes qui vont accourir à Genève aient le plaisir printanier de déguster la famille de nos vins. Nous espérons mieux encore : qu'ils puissent aller découvrir sur place nos coteaux, nos champs, toutes nos cultures si bien soignées et qui donnent de notre canton sa véritable image : celle d'une ville à l'allure internationale mais fortement et richement ceinturée d'une terre profondément helvétique. Pour ces jours de mai nous disons Bonne Santé à tous nos visiteurs.

*Louis Berguer,
Président du Service de propagande
des Vins Genevois.*

L'organisation et les tâches du Registre foncier de Genève

Durant la période qui a précédé l'introduction du code civil suisse, plusieurs dispositions légales ont été édictées à Genève, en vue d'assurer une meilleure publicité des droits sur les immeubles.

D'après le code civil français de 1894 appliqué dans le territoire genevois, qui était alors annexé à la France, la transcription des transferts de propriété immobilière au bureau des hypothèques, n'était pas obligatoire.

Après la restauration de la République genevoise, des progrès ont été réalisés en cette matière, d'abord par une loi fiscale du 13 juin 1816, puis par une loi du 28 juin 1830, due au célèbre jurisconsulte Bellot et qui imposa l'obligation de la transcription des mutations immobilières, résultant d'actes notariés ou judiciaires passés dans le canton.

Plusieurs tentatives en vue de réformer le régime hypothécaire dans le même sens, échouèrent. Cependant en 1851, puis en 1868, deux lois furent adoptées, qui ont supprimé les hypothèques occultes, c'est-à-dire dispensées de l'inscription. Il faut ajouter que les inscriptions hypothécaires étaient périmées au bout de dix ans, à défaut de renouvellement.

Une loi sur la publicité des divers droits immobiliers du 28 juin 1820, inspirée également par Bellot, accorda à toute personne la faculté de faire connaître, par l'inscription, un droit d'usufruit, d'usage ou d'habitation, ainsi que les servitudes non apparentes ou discontinues. L'inscription des baux à ferme ou à loyer fut aussi admise.

Il faut mentionner enfin qu'un projet de loi de 1827 prévoyait l'inscription obligatoire pour tous les droits réels sur les immeubles.

En d'autres termes, ce projet énonçait le principe qu'aucun droit réel sur les immeubles n'est considéré comme tel, s'il n'est rendu public par l'inscription sur les registres fonciers. Malheureusement, en raison des circonstances, ce projet a dû être abandonné et il faudra attendre l'entrée en vigueur du code civil suisse en 1912, pour voir se créer un registre foncier, qui donne l'état juridique complet des immeubles et qui assure, par là, la sécurité nécessaire au commerce immobilier.

L'introduction du code civil suisse rendait nécessaires des dispositions légales cantonales d'application. A Genève, la loi d'application prescrit que l'inscription ou la non inscription dans les anciens registres produit les effets attachés au registre foncier par le code civil suisse.

Il n'en reste pas moins que le système de publicité prévu par le législateur suisse est beaucoup plus simple que le « système per-

sonnel » adopté par le droit français et qui avait été introduit à Genève.

En effet, d'après la réglementation fédérale, tous les droits et les charges qui se rapportent à un immeuble, sont inscrits sur un seul et même feuillet.

En revanche, d'après le « système personnel », les inscriptions des droits et des charges concernant un immeuble se trouvent dans les différents « comptes » des propriétaires successifs.

Le travail, que nécessite l'introduction du registre foncier, dans la forme prévue par le code civil suisse, est une œuvre de longue haleine. Aussi, pour la plus grande partie des communes du canton, les opérations relatives aux immeubles ont-elles continué à se faire dans les anciens registres.

Il résulte de là qu'il faut souvent procéder à de longues et laborieuses recherches pour connaître l'état juridique d'une parcelle, notamment les gages et les servitudes. Ces inconvénients se font particulièrement sentir en ce qui concerne les remaniements parcellaires entrepris dans plusieurs régions agricoles, puisque le bureau du registre foncier doit établir l'état juridique complet de chacune des parcelles comprises dans les secteurs remaniés.

Cependant, la forme de publicité, telle qu'elle est prévue par le droit fiscal, a été introduite dans la commune de Genève, section Cité et section Plainpalais, puis dans les communes de Dardagny, d'Aire-la-Ville, de Perly-Certoux, et dans une partie des communes de Bernex et de Confignon.

Pour le reste du canton, le travail de préparation du registre foncier suisse se poursuit, en utilisant de nouvelles méthodes, notamment le procédé électronique pour relever les inscriptions des droits et des charges figurant dans les anciens registres et pour les classer de manière à pouvoir les reporter ensuite sur des fiches, portant chacune le numéro d'une parcelle, son état descriptif et le nom du propriétaire.

Jusqu'en 1918, les actes présentés au registre foncier étaient copiés dans des registres, par des commis de bureau. Ces registres de transcriptions et d'inscriptions ont ensuite été abandonnés et remplacés par les recueils des pièces justificatives, qui sont délivrées au registre foncier, en général sous la forme de copies dactylographiées.

Par suite de l'introduction du code civil suisse, le cadastre genevois créé par une loi du 1^{er} février 1841, qui assurait la détermination exacte de la propriété immobilière, a été réuni au bureau du registre foncier, appelé auparavant bureau des hypothèques.

Le cadastre a pour tâche essentielle de tenir à jour les plans et l'état descriptif des parcelles, comprenant la surface, les bâtiments, la situation et l'indication du propriétaire.

D'après la loi genevoise d'application du code civil, le territoire du canton forme un seul arrondissement du registre foncier.

L'autorité cantonale de surveillance du registre foncier, prévue par le droit fédéral, est composée de trois juges à la Cour de justice.

Mentionnons encore que les notaires ont qualité pour dresser les actes en la forme authentique et que le conservateur du registre foncier a également ce pouvoir dans certains cas, notamment s'il s'agit d'achats ou d'échanges destinés à arrondir des exploitations agricoles, ou de cessions nécessitées par l'établissement, l'élargissement ou la correction des routes cantonales ou communales.

Administrativement, le bureau du registre foncier a été rattaché d'abord au département des finances, puis, à partir du 9 août 1918, au département des travaux publics.

En 1912, le personnel du bureau principal, c'est-à-dire sans le cadastre, se composait d'une dizaine de fonctionnaires. Il comprend actuellement le directeur-conservateur, un sous-conservateur substitut, deux adjoints à la direction, tous quatre licenciés en droit, et 21 employés.

Toutes les opérations, qui sont effectuées dans les registres ou sur les fiches et tous les extraits, qui sont délivrés, de même que les cédulas hypothécaires, sont vérifiés par l'un ou l'autre des membres de la direction.

Pendant l'année dernière, il a été déposé au registre foncier plus de 6300 actes. Ce nombre s'est élevé jusqu'à 9746 en 1960, alors qu'après la guerre de 1914, la moyenne annuelle était de 2300 environ.

La cédula hypothécaire a été utilisée de plus en plus surtout depuis une vingtaine d'années. Pendant cette période, le montant annuel des cédulas hypothécaires créées a passé de fr. 17 000 000.— environ à plus de fr. 373 900 000.— en 1964.

En 1952, un service de microfilm a été créé en vue d'assurer la protection contre le risque de destruction des documents qui sont déposés non seulement au registre foncier et au cadastre, mais encore dans d'autres bureaux, notamment dans celui des archives de l'Etat.

Le microfilmage permet d'obtenir des reproductions qui représentent un volume de 220 à 230 fois plus petit que celui des originaux et qui pèsent environ 185 fois moins.

Les reproductions sur microfilms d'une abondante documentation peuvent ainsi être rangés facilement dans un espace réduit, à l'abri des destructions.

A la fin de l'année 1963, le bureau du registre foncier et du cadastre a quitté les vieux locaux trop exigus, qu'il occupait depuis 1920 à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Il s'est installé dans un bâtiment moderne au boulevard de Saint-Georges, où il dispose de la place qui lui est nécessaire.

Les communes genevoises

Chacun sait que les communes du canton de Genève sont d'origines diverses. Les unes représentent les Mandements, anciennes terres épiscopales ayant adopté la réforme calviniste ; d'autres, sur la rive droite, ont été cédées par la France ; enfin, sur la rive gauche sont situées toutes les communes savoyardes détachées du royaume de Sardaigne, de religion catholique.

Chacune de ces régions ayant vécu sous un régime différent, chacune aussi a ses particularités.

Si l'on veut faire un résumé un peu complet de l'Histoire de nos communes — ce n'est pas facile dans un article de journal, vu l'ampleur du sujet — il convient d'évoquer leur vie dès leurs débuts, au moment de la Révolution française, avant même qu'une partie d'entre-elles soient devenues genevoises.

En effet, un des mérites de la Révolution — et l'on ne peut pas dire que de tous ses décrets ce soit le moins important — fut d'établir l'institution communale. A ce moment-là, soit en 1789, Genève, ville libre, était encerclée par la France ; son gouvernement aristocratique luttait contre les idées nouvelles, lesquelles, inexorablement, faisaient leur chemin.

De Paris, la Révolution avait gagné presque toute la France et le pays autour de Genève était acquis à la nouvelle foi politique. Par conséquent, sur la rive droite du lac et du Rhône, dans le pays de Gex français, le régime communal avait pris corps.

Sur la rive gauche, c'était le royaume de Sardaigne, c'est-à-dire la Savoie envahie en 1792 par l'armée française révolutionnaire. La Savoie du nord était gagnée à la Révolution et, sans tarder, les communes y furent également créées, avec leur maire, leurs officiers municipaux, leurs notables et un procureur qui servait d'intermédiaire entre la municipalité et les autorités départementales.

Cette administration municipale, peu de temps après, fut modifiée par la Constitution de l'an III.

1798, Genève française

Mais voici que survient un événement capital : Genève, sans défense, ne peut résister à la pression des événements. Bien contre son

gré, elle devient française et chef-lieu du nouveau département du Léman.

La loi française du 25 août 1798, en constituant ce département, fit de Genève le siège de son administration centrale, sous la Constitution de l'an III, et de la Préfecture, sous la Constitution de l'an VIII. Les institutions municipales issues de la Constitution de l'an III ne tardèrent pas, elles aussi, à être remplacées par celles que prévoyait la Constitution de l'an VIII et plus particulièrement la loi du 28 pluviôse (17 février 1800).

C'est dans l'application de cette loi aux communes de l'ancien territoire genevois qu'il faut rechercher l'origine de notre régime municipal.

La vie de nos communes catholiques, dans les premières années de la Révolution, fut profondément troublée. Le bel idéal, les élans généreux du début sont vite oubliés et font place à des violences et des excès de tout ordre. Les églises sont fermées, les prêtres qui ont refusé de prêter serment, pourchassés et emprisonnés avec les nobles qui subissent la haine révolutionnaire. On veut supprimer tout ce qui représente l'ancien régime.

Le Concordat, en 1801, mit fin à ces excès. Les églises furent rendues au culte et la religion rétablie. Mais, malheureusement, ce qui dura, ce fut l'enrôlement dans l'armée française. Bonaparte victorieux avait ordonné la conscription. Les jeunes de nos communes, chaque année, devaient partir et souvent ne revenaient pas...

1813

Les armées de Napoléon sont refoulées par les Alliés. Les troupes autrichiennes, sous les ordres du général Bubna occupent la ville de Genève. Le 31 décembre 1813, la garnison française se retire ; Genève, enfin, renaît à la liberté. Après avoir obtenu la restauration de son indépendance, elle entreprit des démarches auprès des députés suisses réunis à la Diète de Zurich, pour demander l'occupation de la ville par une garnison suisse. Le 1^{er} juin 1814, le contingent fédéral composé de deux compagnies de Fribourg et de Soleure débarqua au port de Cologny, accueilli par la garde genevoise, aux acclamations des citoyens accourus. Dans les cœurs, la cause de Genève, c'est-à-dire sa réunion à

la Suisse, était gagnée. Mais, première condition, il fallait obtenir la contiguïté du territoire avec le canton de Vaud et désenclaver les Mandements.

A Paris d'abord, pour le traité de paix ; à Vienne ensuite, où les représentants des Etats refaisaient la carte de l'Europe, les négociateurs genevois, Charles Pictet de Rochemont en tête, multipliaient les démarches.

La formation du territoire genevois

Les négociations furent longues et difficiles. Il ne fallait indisposer la France ni la Sardaigne en leur demandant une cession trop grande de territoire. A Genève, la Compagnie des pasteurs ne voyait pas de bon œil venir un appoint de population catholique. Dans les communes sardes et françaises qui devaient être cédées, le clergé, dans sa majorité, n'était guère encourageant. Il faut dire que l'esprit de l'époque ne se prêtait pas à un rapprochement entre catholiques et protestants. Somme toute, la question religieuse vint compliquer les pourparlers déjà assez difficiles.

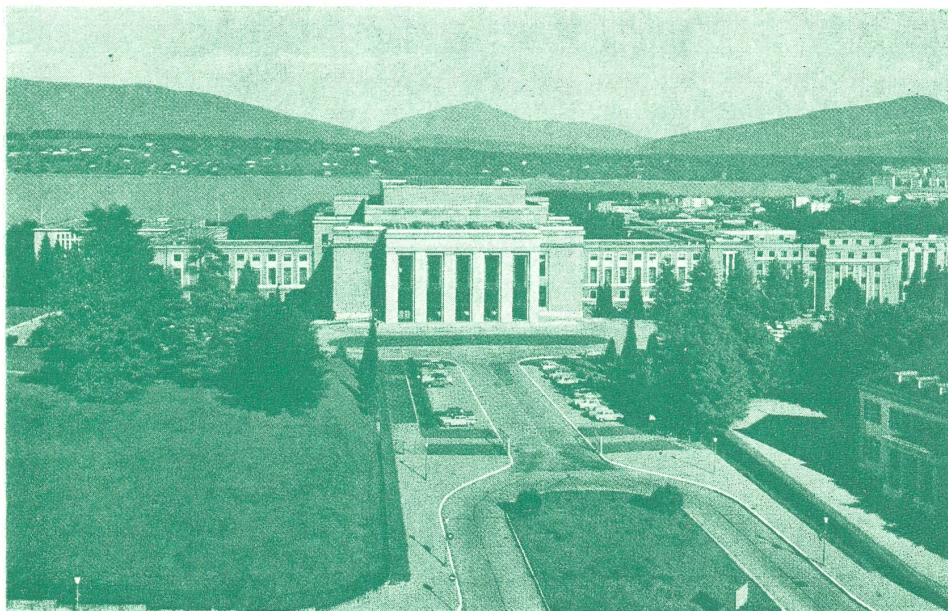
On finit tout de même par arriver à un accord.

Tout d'abord, du côté français, l'acte de reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Suisse, rédigé par Pictet de Rochemont, fut signé à Paris le 20 novembre 1815. La France céda à Genève six communes, soit : Versoix, par laquelle le territoire genevois était relié au canton de Vaud et à la Suisse ; Collex-Bossy, Pregny, Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier. De plus, les douanes françaises étaient reculées au Jura. Le pays de Gex devenait une zone franche.

Du côté sarde : dix-neuf communes, soit : Carouge, la ville sarde récemment créée par le roi de Sardaigne Amédée III, Avusy, Laconnex, Soral, Perly-Certoux, Compesières, Troinex, Veyrier, Bernex-Onex-Confignon, Aire-la-Ville, Lancy, Chêne-Thônex, Puplinges, Presinges, Choulex, Meinier, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance.

Le roi de Sardaigne s'engageait à reculer ses douanes à une lieue de la frontière et la neutralité de la Suisse s'étendait sur tout le nord de la Savoie. Le traité de Turin du 16 mars 1816 sanctionna l'accord final avec la Sardaigne. Ainsi les communes de l'ancien territoire genevois et celles qui furent cédées formèrent le petit Canton de Genève. Notons que dans ces dernières — comme pour le Jura — les habitants n'avaient pas été consultés. C'était, paraît-il, conforme à l'esprit de la Restauration. Il faut convenir que cela ne créa aucun malaise car Genève est naturellement le centre économique et culturel de toute la région.

On ne peut que regretter l'exiguïté du territoire acquis ; géographiquement, le pays de



Genève et le Palais de l'ONU

Genève, c'est, au minimum la contrée qui s'étend du Jura d'un côté, et de l'autre au Mont de Sion, au Salève et aux Voirons. Pictet de Rochemont ne put l'obtenir entièrement, malgré toute son habileté.

Les communes genevoises actuelles

Le canton étant formé, la loi du 14 novembre 1816 organisa les territoires cédés en les incorporant à l'administration genevoise et en fixant les conditions que leurs habitants devaient remplir pour acquérir la nationalité genevoise.

Déjà, la Constitution de 1814 avait donné aux citoyens les garanties de justice, de liberté et d'égalité.

Le nouveau statut de nos communes garda l'empreinte de son origine française à tendance centralisatrice. C'est pour cela que, dans leur structure, elles diffèrent sensiblement de leurs sœurs helvétiques. Elles ont moins d'autonomie. Dans certains domaines, elles n'ont qu'un droit de préavis. L'Etat décide.

Pendant longtemps, nos communes rurales se sont ressenties des misères engendrées par la Révolution. D'autre part, le rendement de l'agriculture était si faible que les impôts rendaient peu. Les budgets communaux, trop limités dans leurs recettes, pouvaient à peine suffire à leurs obligations.

Malgré tout, durant cette longue période de 150 ans, nos communes ont vécu des jours paisibles en bénéficiant de la neutralité suisse. Bien sûr, il y eut des remous du triste « Kulturkampf » et aussi les mobilisations de 1870, 1914 et 1939. Elles eurent au moins l'avantage de donner à nos citoyens-soldats l'occasion de mieux connaître et d'apprécier leur pays.

En 1907, le peuple vota la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui entraîna la suppression du budget des cultes. Les biens curiaux, soit églises et cures, propriété des communes, furent remis aux sociétés représentant les paroisses. Les fidèles des différentes confessions : Eglise protestante, catholique romaine, catholique chrétienne, eurent la charge d'assurer le traitement de leurs pasteurs. En ce temps présent que l'on dit œcuménique, nos communes bénéficient

Le Registre du commerce de Genève

On sait que le Registre du commerce dans sa forme moderne a été introduit dans l'ensemble de la Suisse le 1^{er} janvier 1883 en vertu du Code fédéral des obligations du 14 juin 1881. L'actuel bureau du Registre du commerce de Genève a été institué par arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1882 sous le nom de « Bureau cantonal pour l'organisation, la tenue et la conservation du Registre du commerce ». Il fut installé tout d'abord au Palais de Justice, à la place du Bourg-de-Four, et placé sous la surveillance du département des finances et du commerce. Il y a exactement 75 ans, lorsque fut créé le département du commerce et de l'industrie (actuellement dénommé département du commerce, de l'industrie et du travail), le Registre du commerce devint un service de ce nouveau département. Ses bureaux sont installés, depuis janvier 1950, dans l'ancien hôtel de police, rue du Puits-St-Pierre N° 4, au 3^e étage.

Le Registre du commerce était, en 1883, une institution tout à fait nouvelle pour le plus grand nombre des cantons. Toutefois, il existait déjà une institution analogue dans quelques-unes des plus importantes villes de

de ce désir d'entente et de bonne volonté qui se manifeste entre protestants et catholiques. L'esprit de communauté si nécessaire à la vie communale s'en trouve renforcé.

Au siècle dernier, quelques grandes communes comprenant plusieurs villages éprouvèrent le besoin de se diviser en deux et même trois parties, ce qui fait que le canton, actuellement se compose de 45 communes. Une association des maires les réunit pour discuter de leurs intérêts et parfois les défendre, car il faut toujours tendre à plus d'autonomie.

Selon la loi révisée le 3 juillet 1954, l'administration est confiée pour une durée de quatre ans à un Conseil municipal, un maire et deux adjoints.

Pour les communes de plus de 3000 habitants, le maire et les adjoints sont remplacés par un conseil administratif de trois membres qui se répartissent les charges. Le président est nommé chaque année et prend le titre de maire.

Les budgets de toutes les communes sont équilibrés au moyen de centimes additionnels.

Genève aime commémorer les anniversaires. L'année dernière, elle a célébré avec ferveur et d'un cœur unanime le 150^e anniversaire de sa réunion à la Suisse. Nos communes y ont participé avec enthousiasme. Elles ont ainsi témoigné de leur attachement à leur chère Patrie suisse.

*Joseph Berthet,
ancien maire de Confignon.*

commerce de notre pays (Saint-Gall, Schaffhouse, Lucerne, Zurich et Bâle) et il est intéressant de rappeler ici que l'on en trouve également la trace dans la législation de l'ancienne République de Genève à partir de la fin du XVII^e siècle. Le livre ou registre tenu en vertu des règlements sur le commerce du 6 septembre 1698, puis du Titre XVI des Edits civils de 1713, comprend deux volumes actuellement conservés aux archives de l'Etat. La première inscription porte la date du 25 avril 1699 et la dernière celle du 29 messidor an XIII (18 juillet 1805), sous l'occupation française.

* * *

Miroir de la vie des affaires, le Registre du commerce a principalement pour but de renseigner les tiers sur les faits de portée juridique concernant les entreprises et sociétés commerciales comme aussi les sociétés coopératives, les fondations et certaines associations. Pour que ce but soit atteint, le fonctionnaire préposé au registre et ses collaborateurs doivent veiller à ce que les inscriptions obligatoires soient requises par les intéressés dans la forme prescrite et accompa-

gnées des pièces justificatives nécessaires ; ils ont également le devoir de contrôler que les réquisitions et les pièces répondent aux exigences légales.

Le registre est public et la publicité s'étend aux pièces déposées à l'appui des inscriptions, à l'exception de la correspondance. Par conséquent, contre paiement des émoluments fixés par le tarif, le préposé est tenu de renseigner n'importe qui sur le contenu du registre et d'autoriser la consultation de celui-ci et des pièces justificatives. Sur demande, il délivre des extraits du registre comme aussi des copies ou des extraits des pièces, par exemple des statuts de sociétés.

Si l'on consulte les statistiques, on constate, que la « spécialité » du Registre du commerce de Genève, c'est la société anonyme. En effet, c'est à Genève que l'on trouve le plus grand nombre de ces sociétés : plus de 9000 sur un total général d'environ 46 000 pour l'ensemble de la Suisse. La majorité d'entre elles (près de 5000) sont des sociétés immobilières.

Genève s'est, d'autre part, également spécialisée dans les succursales d'entreprises étrangères, entreprises dont le siège principal se trouve dans les pays les plus divers (Portugal, Iles Bahamas, Australie, Grèce, Inde, sans compter les divers Etats américains), ce qui implique l'étude et l'examen de documents très variés aussi bien dans leur forme que dans leur contenu, au gré des législations étrangères.

En revanche, il est frappant de constater que la société à responsabilité limitée, nouvelle forme de société commerciale introduite dans notre droit suisse en 1937, a trouvé à Genève un accueil particulièrement défavorable puisqu'il n'en existe que 77 sur un total général de 2360 pour l'ensemble de la Suisse.

La majorité des sociétés coopératives genevoises sont, sans doute, des sociétés de la campagne : Caisses de crédit mutuel, syndicats agricoles, sociétés de laiterie, etc. La pénurie de logements a provoqué à Genève, comme ailleurs, la création d'un certain nombre de sociétés coopératives d'habitation.

* * *

Les inscriptions au Registre du commerce (comme aussi les modifications et les radiations) sont opérées tout d'abord, dans l'ordre chronologique, sur un registre appelé « journal » pour être ensuite publiées dans la « Feuille officielle suisse du commerce ». A Genève, les inscriptions sont également publiées un peu plus tard dans la « Feuille d'avis de la République et canton de Genève » mais, il faut le rappeler, cette seconde publication n'a pas un caractère légal ; elle est opérée à titre d'information par les soins et sous la seule responsabilité de l'éditeur de la « Feuille d'avis », sans le concours et le contrôle du bureau du Registre du commerce.

Après leur publication, les inscriptions sont transcrites dans un autre registre appelé « registre principal », une sorte de Grand Livre dont les feuilles sont disposées de manière à donner facilement une vue d'ensemble à la fois de l'histoire des modifications et de l'état actuel de l'inscription d'une entreprise ou société. Ce registre principal est accompagné d'un répertoire alphabétique.

Depuis plusieurs décennies déjà, le « journal » du Registre du commerce était dactylographié et ne devenait un véritable registre qu'au moment où, périodiquement, un certain nombre de feuilles étaient reliées en un volume. En revanche, le « registre principal » était obligatoirement tenu sous la forme de gros et lourds volumes sur les feuilles desquels les inscriptions étaient nécessairement manuscrites.

L'an dernier — fort heureusement — l'ordonnance sur le Registre du commerce a été modifiée en ce sens qu'il est désormais permis, avec l'autorisation spéciale de l'Office fédéral du Registre du commerce, de tenir le registre principal sous la forme d'un fichier. Grâce à l'appui du conseiller d'Etat chargé du département du commerce, de l'industrie et du travail, M. André Ruffieux, et avec le diligent concours de l'économat cantonal, le bureau du Registre du commerce de Genève a eu la possibilité matérielle de faire, immédiatement et le tout premier, usage de la faculté qui lui était offerte par le nouveau texte réglementaire de se moderniser.

Depuis le 1^{er} janvier 1965, toutes les inscriptions nouvelles sont directement portées sur fiches tandis que les anciennes sont reportées du livre sur une fiche à l'occasion de la première modification. Il n'est pas nécessaire de décrire longuement les avantages du nouveau système qui permet, en particulier, de fournir rapidement et sans risque d'erreur, des extraits et renseignements sous la forme de photocopies de la fiche originale. Depuis fin mars 1965, tous les extraits du Registre du commerce de Genève sont délivrés sous cette forme.

*Marc-Antoine Schaub,
avocat, préposé au Registre
du Commerce de Genève.*

CONVOCATION

**à la 23^e assemblée générale ordinaire
de la Coopérative de cautionnement
de l'Union suisse des Caisses
de crédit mutuel**

**Samedi, 22 mai 1965, à 11 heures
précises, au Victoria-Hall, à Genève**

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture par le président du Conseil d'administration.

2. Nomination des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1964 et présentation des comptes annuels.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
6. Divers.

Saint-Gall, le 6 avril 1965.

Pour le Conseil d'administration :

Gall Eugster, Dr en méd. vét., président.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel du 5 avril 1965

Le Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel s'est réuni le 5 avril 1965 sous la présidence de M. Gall Eugster, ancien conseiller national, en séance ordinaire de printemps. Il rappela tout d'abord les grands mérites que s'était acquis M. Edmond Ramu (Genève), membre du Conseil d'administration, subitement décédé, puis il délibéra sur les objets suivants :

1. Remplissant les conditions requises, les Caisses de crédit mutuel de

Assens VD
Bioley-Orjulaz VD

sont admises au sein de l'Union. Le nombre des Caisses affiliées à l'Union s'élève ainsi à 1103. Le Conseil d'administration fait part de son contentement quant à l'intense activité de fondation déployée dans le canton de Vaud.

2. Des crédits d'un montant global de 4,373 millions de francs sont accordés à des Caisses affiliées. Quelques prêts et crédits d'une certaine importance sont en outre octroyés directement à des particuliers et corporations de droit public.

3. M. A. Edelmann, Dr en droit, directeur de l'Office de revision, commente de manière circonstanciée le résultat définitif de l'exercice 1964 du mouvement Raiffeisen suisse, qui affiche une augmentation du bilan de 240 millions de francs ou 9,07 %. Pour de plus amples détails, il y a lieu de se reporter au résumé du compte rendu et à la statistique publiée dans le présent numéro. Le Conseil d'administration prend note avec satisfaction

du magnifique essor enregistré en 1964 par le mouvement Raiffeisen et exprime sa reconnaissance à tous les collaborateurs œuvrant au sein des Caisses locales et dans les fédérations cantonales pour le travail fourni et leur dévouement.

4. Le directeur Schwager rapporte sur l'activité de la Caisse centrale durant le premier trimestre 1965. Il donne en outre quelques précisions sur les relations entre la Caisse centrale et les Caisses affiliées concernant les prêts et crédits.

5. En vue de pallier le manque de locaux dont l'Union a un urgent besoin, vu l'extension continuelle de ses services, le Conseil d'administration décide d'acquérir un immeuble à Saint-Gall.

6. Des mesures indispensables concernant l'organisation du Congrès annuel des 22-23 mai 1965 à Genève ont été prises par le Conseil qui s'est occupé également de l'élection complémentaire au Conseil d'administration.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Gruyères (Fribourg)

Fondées en 1902, les Caisses Raiffeisen continuent la ronde de leur jubilé, suivant l'âge de leur fondation. Ce 28 mars dernier, c'était à la Caisse de Gruyères de fêter son cinquantenaire. Elle associa à sa joie les autorités et sociétés locales de Gruyères et d'Enney qui forment le cercle de son activité. Nos plus honorables invités étaient déjà présents à la Grand'Messe de ce dimanche de joie au milieu d'un carême à vrai dire peu sévère, mais qui se veut plus charitable. Il y avait M. Menoud, préfet de la Gruyère, M. Froidevaux, délégué de l'Union centrale de Saint-Gall et M. le député Beaud, secrétaire de la Fédération cantonale des Caisses de crédit mutuel. La messe de toute la communauté paroissiale axait les esprits et les cœurs vers la recherche d'un Royaume qui n'est pas de ce monde, mais qui pourtant est dans ce monde où nous avons besoin de connaître le sens chrétien de l'argent. Mammon est trop souvent, hélas ! moyen de corruption ou occasion d'amasser richesses entachées d'injustices. Les raiffeisenistes savent en faire instrument de devoir, d'économie et de charité. L'argent n'est pas idole, mais serviteur du bien, monnaie inattaquable pour le change en mérites. C'est en termes d'une haute élévation de pensée que ces considérations furent exprimées dans le sermon prononcé par le chef spirituel de la paroisse.

L'assemblée ordinaire se déroula dans la magnifique salle du bâtiment communal rénové et elle déroula le ruban des tractanda habituels à nos assises financières. Elle laissa voir un compte de caisse qui balance par fr. 1 208 425.— ; un actif de fr. 975 756.— ; le tout accusant un mouvement de fr. 2 406 136.— doublant ainsi le chiffre d'il y a 25 ans.

L'assemblée jubilaire se passait autour de la table d'amitié où les 81 sociétaires partageaient, avec les nourritures terrestres, l'amitié de leurs invités. M. le doyen Louis Pilloud, président du Comité de surveillance et curé de Gruyères, bénit la table et la pointe d'humour de la prière amorça le régal. Ecoutez plutôt la

IN MEMORIAM

†Auguste ZUBER

membre du Comité de direction

Courgenay (Jura)

Samedi matin, 20 mars 1965, se répandit dans le hameau de Courtemaury et le village de Courgenay, la triste nouvelle du décès subit de M. Auguste Zuber.

Après avoir vaqué à ses petites occupations habituelles la veille encore, il venait de s'éteindre paisiblement.

Appelé par les citoyens, il fit partie de l'Autorité communale de 1932 à 1940. Il fut un membre fondateur de notre Caisse locale de crédit mutuel et jusqu'à sa mort, membre du comité de direction. Homme loyal et d'une grande droiture, il laissera le meilleur souvenir parmi les raiffeisenistes de notre Caisse et dans la population de Courgenay-Courtemaury.

Nous prions son épouse, ses enfants et tous les siens d'accepter nos condoléances sincères et de croire à notre vive sympathie.

la force des viandes qui réconfortent ;
l'onction de l'huile pour adoucir les créanciers ;
la simplicité de la Pomme de terre qui rend toujours service ;
la productivité de la crème qui gonfle.

ORAISON

Seigneur, nous Vous demandons simplement bon appétit ! Faites qu'en chacune de nos affaires nous soyons bons raiffeisenistes qui luttent contre les mauvais appétits des matérialistes modernes. Nous ne voulons pas, pour quelques deniers, trahir un divin Maître, mais cultiver l'épargne de vrais mérites chrétiens afin qu'au grand jour jubilaire du règlement des comptes nous recevions par votre bonté le bénéfice de notre gestion.

* * *

Le plat de résistance d'un banquet est d'ordre gastronomique : celui du jubilé est d'ordre historique ! M. Auguste Murith, président du Comité de direction, dans la verdeur de ses 80 printemps, salua nos hôtes et fit l'histoire de notre institution financière. Il le fit avec la vigueur de l'homme qui fait autorité, avec la compétence du connaisseur lucide et expérimenté, avec la conviction et l'amabilité du chrétien toujours dévoué. Il n'y avait pas lieu de s'en étonner : c'était un membre fondateur qui parlait. Les anciens comprenaient cette émotion où revivaient les vieux souvenirs et les jeunes voyaient où s'édifie la force de l'avenir. La reconnaissance qui lui fut témoignée, ainsi qu'à M. Jules Gachet, également membre fondateur, ne fut qu'une juste et modeste marque de l'immense gratitude de tous.

M. le préfet de la Gruyère s'y associa pour chanter ce qu'il y a de beau et de bien dans la Gruyère qu'il aime... et qui l'aime. M. Froidevaux exalta la force de la solidarité villageoise qui bande toutes les énergies d'une commune pour en assurer le développement. De la part de l'Union centrale, il fit don d'un joli vitrail. M. le député J. Beaud apporta les félicitations de la Fédération cantonale, tandis que M. le député E. Bussard, au nom de toutes les autorités et sociétés locales, loua le bien discret et profond d'une Caisse locale, bien gérée.

Ce fut une journée radieuse que le chœur mixte paroissial, en costume gruérien, égaya aussi des plus jolis morceaux de son répertoire.

Continue ton petit chemin, Caisse Raiffeisen de Gruyères ! Comme le portefeuille nécessaire et caché, tu te dois d'être humble et utile, discrète et toujours présente pour rendre les précieux services qu'on attend de toi.

X.

PRIÈRE DU RAIFFEISENISTE

O S. Abraham qui fûtes invité à nombrer les étoiles, obtenez-nous de savoir bien compter !

O puissant Moïse qui avez conduit les Juifs dans le désert, dans la haute conjoncture : gardez-nous fidèles à Dieu.

O grand S. Paul, membre du céleste Comité, obtenez-nous d'être de fidèles administrateurs.

O bon S. Mathieu, exact dans vos écritures, faites qu'à votre exemple nous soyons attentifs à la Loi de Dieu.

DÉLIVREZ-NOUS, SEIGNEUR :

de l'appétit des grands capitaux ;
des intérêts usuraires ;
des prêts trop dangereux ;
des débiteurs sans couverture ;
des créanciers en déconfiture ;
et des caissiers trop coulants.

MAIS DONNEZ-NOUS, SEIGNEUR,

de savoir capitaliser les mérites du bon serviteur,
le goût de l'honnête épargne,
l'obligation fidèle à tes commandements ;
l'ampleur d'un actif de vertus et
le souci d'une part sociale à Votre Royaume.

En ce repas du JUBILÉ, donnez-nous :

la sincérité de l'eau transparente ;
la vigueur du vin qui réjouit le cœur des hommes ;
la sagesse du sel ;

Treyvaux (Fribourg)

Le cinquantenaire de la Caisse de crédit mutuel.

C'est au début de mai 1915 qu'une cinquantaine de citoyens de Treyvaux et d'Essert, modestes et idéalistes, s'unirent pour fonder à Treyvaux une Caisse de crédit mutuel. Et comme il se doit, les Comités de direction et de surveillance avaient préparé un programme spécial pour fêter dignement ce jubilé, dont le nom, dira plus tard M. le curé Cosandey, signifie cornes de bœuf qui annoncent, tous les 50 ans, l'année sainte de l'Ancien Testament.

Tout d'abord, la Grand-Messe solennelle est célébrée en notre église pour nos membres défunts. A la tribune, l'imposante société de chant déverse ses notes harmonieuses et à l'Evangile, M. le doyen Monnard, de Marly, président de la Fédération de Fribourg romand, nous rappelle, dans un magnifique sermon de circonstance, que l'argent ne doit pas nous faire oublier les vraies valeurs spirituelles mais qu'il doit être au service de ces valeurs afin qu'il remplisse le rôle auquel le Christ l'a destiné.

Après l'office, la fanfare paroissiale, dirigée par M. G. Kolly, aux sons d'une marche entraînante, conduit invités et sociétaires dans la grande salle de l'école où se déroulera l'assemblée ordinaire annuelle sous la présidence experte et souriante de M. Conrad Roulin, président du Comité de direction et président de paroisse. M. Roulin se plaît à saluer les membres présents et particulièrement M. le doyen Monnard, M. le curé de la paroisse, M. Edelmänn, Dr en droit, directeur de l'Union suisse de Saint-Gall, les députés G. Kolly, C. Yerly, Fr. Papaux, les autorités communales de Treyvaux et d'Essert, ainsi que l'élément féminin, très bien représenté à cette manifestation.

Dans un rapport fouillé et circonstancié, M. Roulin fait un tour d'horizon sur la vie économique de notre pays et sur la marche de notre Caisse durant ce cinquantième exercice. Il rappelle le souvenir des membres défunts : Xavier Dousse, Yves Waeber et Alexis Thiémard. MM. Louis Dousse et Et. Peiry reçoivent le chaudron traditionnel dédié pour leur dévouement pendant 25 ans au sein du comité. M. Peiry totalise en plus 20 ans de présidence au Conseil de surveillance.

Pendant qu'un léger apéritif est servi, M. Pierre Biemann, secrétaire de la Caisse, donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, puis M. François Papaux, caissier, commente avec clarté et précision les comptes de la banque villageoise qu'il gère si bien. De son exposé, citons quelques chiffres : la Caisse compte 180 membres, en augmentation de 8 sur l'année passée. Le caissier se réjouit de l'augmentation de fr. 200 000.— constatée dans le secteur de l'épargne et dans l'ensemble du roulement, un montant de 3 915 000 francs, réussite incontestée pour un 50^e anniversaire.

M. Et. Peiry présente ensuite son rapport de président du Conseil de surveillance. Il dit sa satisfaction de l'heureux esprit de collaboration qui règne entre les deux comités et relève la parfaite technique de la Caisse et sa marche toujours ascendante. En moins d'une heure, l'ordre du jour est épuisé. Les divers n'étant pas utilisés, le président C. Roulin clôt l'assemblée et convie chacun à retirer l'intérêt de la part sociale et à prendre un excellent repas en commun à la salle de l'Hôtel de la Croix-Blanche, délicatement décorée pour la circonstance.

M. Roulin, président, ouvre les feux oratoires et salue, en plus des personnalités citées plus haut, la présence de M. Laurent Butty, préfet de la Sarine, des délégués des Caisses voisines de Praroman, Arconciel, La Roche et Pont-la-Ville, des membres de la société de chant et musique, du très méritant fondateur Joseph Quartenoud de la Pala. Puis il nomme un major de table en la personne de M. François Papaux, caissier, qui, selon son habitude, se révèle disert, courtois et dynamique.

M. le curé Cosandey rend hommage à son prédecesseur, M. l'abbé Kaiser, fondateur de la Caisse de crédit mutuel, à tous ceux qui se sont dévoués envers cette institution bancaire. L'argent doit servir et non asservir, dit-il, et doit contribuer au bien-être de la population.

M. André Papaux, syndic de Treyvaux, en quelques paroles brèves et concises, remercie le comité d'avoir associé le Conseil communal in corpore à cette fête. Il félicite les organes dirigeants en général et le caissier en particulier. Et pour nous mettre dans l'ambiance d'une réjouissance villageoise, les sociétaires, membres de la société de chant et musique, exécutent avec brio « Chant de Grindelwald », « Sur la montagne », ainsi qu'une marche et une valse entraînantes.

Présentant la chronique de la Caisse, M. Papaux fait revivre les débuts de cette institution qui ne tarda pas à s'affirmer, grâce à l'esprit de résolution de ses fondateurs, de 8 présidents du Comité de direction, de 5 présidents du Conseil de surveillance, de 4 caissiers, encouragés par la population tout entière. Le caissier termine son intéressant historique par un hommage au président actuel et aux membres des deux comités.

M. Edelmänn, directeur de l'Union suisse, fit un magnifique exposé, écouté dans un silence religieux, sur le rôle que les Caisses Raiffeisen peuvent et doivent jouer dans le cadre de la commune. Les chiffres publiés dans le rapport annuel témoignent de l'excellent résultat du crédit mutuel de Treyvaux. En jetant un coup d'œil sur cette belle assemblée, dit-il, j'ai l'impression que tous les secteurs de la vie paroissiale sont représentés. En disant sa gratitude à chacun, M. Edelmänn remet au président un splendide vitrail-souvenir.

L'assemblée a le plaisir d'entendre maintenant la parole chaude et éloquente de M. Laurent Butty, préfet de la Sarine. Les Caisses Raiffeisen aident les communes, dit-il. Nous avons besoin de l'aide centrale et du crédit pour que notre canton continue à se développer. M. le préfet, très applaudi, termine son exposé en apportant les vœux et les encouragements de nos autorités cantonales.

M. le doyen Monnard, président de Fribourg romand, fait l'apologie des Caisses Raiffeisen. L'esprit raiffeiseniste est un esprit de service, de dévouement, de prudence. Il est non capitaliste. M. le doyen se dit enchanté de cette journée et félicite les organisateurs.

M. Vonlanthen, président de la section de Praroman, transmet les salutations et les vœux des Caisses voisines et amies. Il offre un chaudron fleuri à la société jubilaire. M. Joseph Quartenoud, membre fondateur, qui s'est dévoué pendant près de 40 ans au sein des divers comités, reçoit une belle gerbe d'œillets des mains d'une ravissante fillette du caissier. M. Quartenoud, très applaudi, remercie au nom des membres fondateurs et déclare avoir été très touché par les marques de reconnaissance témoignée en ce jour aux anciens.

Pour terminer la partie oratoire, M. G. Kolly, député, au nom des autorités d'Essert, félicite à son tour les dirigeants actuels, rend hommage aux vaillants fondateurs et forme des vœux pour le futur centenaire.

Et cette belle fête jubilaire se termine par la visite que font M. le curé et M. Roulin, président, au domicile des deux membres fondateurs, M. Joseph Yerly, bientôt nonagénaire et M. Louis Yerly, à Essert, retenu par la maladie. Chacun reçut une gerbe de fleurs et se dit très ému par ce geste délicat qui mérite d'être signalé.

Disons un vibrant merci aux artisans de cette inoubliable journée et souhaitons qu'elle soit les prémices de nouveaux succès pour l'avenir.

L. P.

Corban (Jura)

Les 40 ans de la Caisse Raiffeisen

C'est dans une atmosphère de fête que se déroula, à la Halle de gymnastique de la nouvelle école de Corban, la 40^e assemblée de la Caisse de

crédit mutuel, en présence de la presque totalité des actionnaires et de leurs épouses invitées à participer à la soirée qui, le samedi de la Mi-Carême, devait marquer plus familièrement ce bel anniversaire.

Ouvrant la séance, le président du Conseil de la Caisse, M. Maurice Rottet, souhaite à toute l'assemblée des heures de gaie fraternité. Il salue particulièrement M. le curé Juillard et M. Géo Froidevaux, de la Centrale de Saint-Gall, inspecteur des Caisses de crédit mutuel, et dont la présence est un honneur que chacun sait apprécier.

Puis le président salue les sept sociétaires encore vivants qui, avec lui, figuraient dans l'équipe des fondateurs, il y a quarante ans : MM. Joseph Schaller, Eugène Maitin, Paul Joliat, Paul Barthe, Henri Bron, Alfred Rottet, Henri Marquis, instituteur et caissier. Les membres défunts n'ont pas été oubliés ; après une minute de silence du souvenir, le président annonce que deux messes seront célébrées à leur intention, geste de foi digne d'être signalé.

Consignes du président

Le président, dans un bref et substantiel exposé, rappelle l'importance de l'économie et du soutien mutuel par le moyen des Caisses rurales, système Raiffeisen, pour assurer aux localités qui en comprennent l'avantage social, des fonds d'entraide bien appréciés aux époques de « surchauffe », comme celle que nous traversons, et qui vient de devises étrangères sur lesquelles notre pays n'ose s'appuyer parce qu'elles peuvent être retirées d'un moment à l'autre. Il invite les jeunes, à qui l'argent ne manque pas actuellement, de faire bénéficier toujours mieux notre Caisse par des dépôts qui constitueront pour eux une épargne bienvenue dans la vie et permettront les prêts indispensables au développement rural et social du village.

Les rapports

Le procès-verbal de la dernière assemblée, tenu avec conscience et compétence par le secrétaire M. Jean Fleury, est approuvé sans opposition.

Et c'est au tour du caissier, M. Henri Marquis, instituteur, de nous bombarder de chiffres qui, par eux-mêmes, sont l'image du travail, de la responsabilité et de la ponctualité indispensables à une bonne gestion bancaire. En voici un succinct résumé : roulement en 531 opérations : fr. 702 082.08 ; réserve fin 1963 : fr. 27 433.97 ; bénéfice de 1964 : fr. 1 881.55, qui porte les réserves à fr. 29 315.52 ; bilan : fr. 836 019.48.

La parole va ensuite à M. Joseph Schaller, président du Comité de surveillance, qui donne un aperçu intéressant sur les charges et responsabilités de chaque instance au service d'une Caisse de crédit mutuel, de la discrétion qui s'impose tant au caissier qu'aux membres de « veiller » à la consciencieuse, loyale et intelligente gestion des économies confiées à la Caisse, chargée, elle, de les faire fructifier, comme les sociétaires responsables de la bonne marche de la Caisse l'attendent de leurs fondés de pouvoirs. Il déclare que les comptes présentés par le caissier méritent l'approbation générale par un vote. Le président de la Caisse le propose à l'assemblée en soulignant que le président de surveillance sait y voir et qu'on peut se reposer sur sa clairvoyance. C'est à l'unanimité que les comptes sont approuvés.

MM. Marc Rottet et Marcel Schaller sont nommés à l'unanimité scrutateurs.

Puis le président se fait une joie d'offrir aux membres fondateurs, ovationnés, un flacon de fin nectar, « elixir de longue vie ». Le caissier, toujours sur la brèche, méritait bien la corbeille garnie offerte à son épouse, elle aussi toute dévouée à la Caisse Raiffeisen.

En écoutant nos deux hôtes d'honneur

Le président exprime bien le désir de tous en donnant la parole aux deux invités d'honneur du comité.

M. le curé Juillard nous dit sa joie de prendre part à notre belle réunion jubilaire. Il nous souhaite de commencer allègrement dès ce week-end le dimanche de « Laetare », certain, dit-il, que ses paroissiens trouveront dans cette atmosphère de joie saine et de fraternité locale, double force et double raison pour gravir, le lendemain, la colline de la vieille église.

M. G. Froidevaux, dont le nom est applaudi longuement, nous dit sa joie d'être avec nous en cette circonstance, de nous apporter les vœux et félicitations de la Caisse centrale, de nous apprendre que notre Caisse est la huitième fondée dans le Jura grâce au zèle raiffeiseniste de M. le curé Montavon, ancien curé de Courroux, actuellement retraité à Boncourt, de MM. Membrez et Michel, l'ancien député de Courtedoux, mort à la tâche en rentrant d'une réunion à Saint-Gall.

Avec l'âme raiffeiseniste qu'on lui connaît, le conférencier veut pénétrer son auditoire de l'importance de l'union dans la commune, base de notre fédéralisme suisse : union dans la famille, union des familles sur le plan social, culturel, intellectuel, artisanal, rural. Mais, comme tout se tient, cette union doit se faire aussi sur le plan financier. Et ce n'est, certes, pas le moindre lien au sens chrétien du mot, parce que l'entraide par la finance suppose l'absence d'égoïsme qui laisse place à l'esprit de fraternité.

M. Froidevaux se plaît à louer la bonne gestion de la Caisse par M. Marquis, sans oublier son auxiliaire discrète et compétente, Madame Marquis, comme aussi la satisfaction de voir au bureau de la Caisse centrale de Saint-Gall une employée stylée et appréciée en la personne de Mlle Marie-Claire Marquis, leur fille. Il forme les vœux les plus fervents pour que cette précieuse collaboratrice ne s'envole pas trop vite.

Il termine par le vœu que notre Caisse, qui n'a jamais dévié du droit chemin, s'avance gaillardement vers les 50 ans sous le signe qui entoure nos écus : « Dominus providebit ».

Le président nous réservait encore une agréable surprise. La Fanfare de Corban, dont chacun connaît la valeur de la bonne tenue, avait tenu à participer à l'anniversaire de la Caisse et à nous offrir une sérénade qui mit tout le monde en verve.

Dans la joie de fraternelles agapes

Mais le programme indiquait un souper en commun à la halle de gymnastique. C'est avec l'entrain, la joie et l'appétit qu'on devine que chacun fit honneur aux fins plats servis par la famille Dominé-Steuillet, aubergiste.

Généreusement, la Fanfare nous gratifia encore de quelques pièces d'un répertoire choisi, dont une fut gentiment dédiée à un de ses membres fidèles, M. Auguste Barthe, qui ce jour même fêtait son 55^e anniversaire.

Au merci du président de la Caisse, le président de la Fanfare, M. Gaston Chappuis, dit la joie de la société de rendre la vie du village plus belle par l'accent de ses cuivres. Il remercie ceux qui l'aident à réaliser cet idéal. Il promet aimablement la participation de la Fanfare à la Journée de la Fédération des Caisses Raiffeisen jurassiennes le 8 mai, à Corban.

Un orchestre « en famille », composé d'artistes de chez nous, prit alors place sur le podium où, pour quelques instants, les couples se sont détendus les muscles mis à l'épreuve par la longue mais aussi intéressante qu'instructive séance de la soirée du 28 mars 1965, sous le signe du 40^e anniversaire de la Caisse de crédit mutuel.

Chacun rentra au logis, emportant avec l'intérêt de sa part sociale, une provision de bonne humeur et la joie d'avoir resserré les liens d'une belle solidarité.

L. S.

Les Caisses Raiffeisen suisses 1963-1964

	1963	1964
Nombre de Caisses	1 094	1 101
Effectif des sociétaires	136 282	136 079
Roulement	fr. 6 255 439 547.16	6 892 216 675.88

Bilan au 31 décembre

Actif	fr.	fr.
Encaisse et chèques postaux	32 855 236.03	36 093 833.23
Avoirs à vue à la Caisse centrale	148 964 164.84	156 984 913.60
Avoirs à terme à la Caisse centrale	302 062 000.—	328 449 000.—
Comptes courants débiteurs gagés	187 341 289.31	202 765 116.92
Prêts à terme gagés	91 871 838.82	91 840 509.54
Avances aux communes et corporations de droit public	200 716 189.09	227 954 866.73
Prêts hypothécaires	1 631 221 166.73	1 786 396 601.38
Fonds publics (parts sociales à l'Union)	22 940 166.85	24 276 245.50
Immeubles 86/87	10 637 383.85	11 708 697.40
Autres actifs	24 091 837.90	26 862 593.85
	2 652 701 273.42	2 893 332 378.15
Passif		
Crédits utilisés à la Caisse centrale	37 477 478.75	38 887 264.15
Comptes courants créanciers	256 431 842.29	268 908 093.52
Caisse d'épargne 640 012 / 661 131 livrets	1 719 510 818.10	1 854 104 641.42
Comptes de dépôts	98 334 996.49	110 941 973.60
Obligations	398 720 919.70	456 755 812.70
Autres passifs	23 196 123.93	27 167 200.57
Parts sociales	13 923 370.—	23 911 308.—
Réserves	105 105 724.16	112 656 084.19
	2 652 701 273.42	2 893 332 378.15

Compte d'exploitation

Produits		
Intérêts actifs	86 553 169.87	98 170 573.05
Recettes diverses	213 494.27	282 094.66
	86 766 664.14	98 452 667.71
Charges		
Intérêts passifs	50 947 326.74	58 079 266.—
Droits et contributions perçus	17 683 393.71	20 134 310.70
Impôts	1 691 372.40	2 206 169.25
Administration	4 421 247.55	4 910 956.45
Autres frais généraux	3 853 418.39	4 121 155.55
Amortissements	582 998.06	709 072.60
Intérêts aux parts sociales nets	456 949.52	741 377.13
Bénéfice net	7 129 957.77	7 550 360.03
	86 766 664.14	98 452 667.71